

**Projet de création d'un mémorial britannique sur
la commune de VER-SUR-MER (Calvados)
emportant la mise en compatibilité du PLU de la
commune**

Du 02 Janvier 2019 au 02 Février 2019

Observations déposées via le registre dématérialisé

Liste des observations web

Observation n°1

Déposée le 03 Janvier 2019 à 19:09

Anonyme

Bonjour,

En lisant l'avis de l'autorité environnementale je relève les points suivants:

L'autorité environnementale observe que le permis d'aménager n'a pas été fourni dans le dossier

L'autorité environnementale recommande de compléter l'étude d'impact par les annexes auxquelles cette dernière renvoie

L'autorité environnementale recommande d'élargir le périmètre de l'étude acoustique et d'analyser les impacts du projet dans les conditions les plus défavorables, tout en précisant la représentativité de ces situations.

L'autorité environnementale recommande de compléter l'analyse sur l'air et la santé en étudiant également les impacts lors des périodes les plus défavorables (période de pointe estivale).

L'autorité environnementale recommande de compléter l'analyse de l'état initial de l'environnement pour ce qui concerne la faune et la flore et d'expliquer le choix du site en comparaison avec les autres implantations envisagées.

L'autorité environnementale recommande de justifier davantage l'absence d'impacts sur le site Natura 2000 et sur le site classé après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, qui nécessitent elles-mêmes d'être renforcées.

Le dossier aurait dû s'intéresser également aux habitations riveraines, dont le paysage sera profondément modifié compte tenu de la réalisation du parking.

L'autorité environnementale recommande de compléter l'analyse des effets du projet sur la capacité d'approvisionnement en eau et sur les modalités de traitement des eaux usées au regard des impacts potentiels sur la qualité des eaux littorales.

L'autorité environnementale recommande de compléter le dossier sur les impacts environnementaux liés à l'aménagement d'une aire de stationnement provisoire.

L'autorité environnementale recommande, une fois le mémorial réalisé, de vérifier les niveaux de trafics engendrés par le projet afin de confirmer les hypothèses prises pour évaluer les impacts sur l'air et le bruit, et de réaliser des mesures acoustiques afin, le cas échéant, de renforcer les mesures de protection des habitations les plus proches, y compris sur le plan paysager.

On peut véritablement se poser la question du sérieux du bureau d'études qui a réalisé ce dossier. Certes des réponses ont été fournies mais je reste septique vis à vis de certaines.

Cordialement.

Observation n°2

Déposée le 04 Janvier 2019 à 02:02

Anonyme

Je remarque que les notes des plans et figures sont souvent libellées en anglais (par exemple les notes de M.Liam O'Connor dans le plan A1 ou la figure 14 du document 01.01, ainsi que les divers plans fournis par Alan Baxter). Merci de les fournir en français. Par ailleurs, il manque le document 04.09, rien entre le 04.08 et 04.10, oubli surprenant. Une dernière observation, les pages du document 04.07, fourni par la Mairie de Ver sur mer, nommé "bilan de la concertation" sont inversées, leur lecture est donc délicate à l'envers (le voici annexé à l'endroit).

1 document joint.

Observation n°3

Déposée le 04 Janvier 2019 à 13:44

Anonyme

3.07 - PA4-1 - BILAN DE CONCERTATION 1.71 Mo

Cette pièce est présentée à l'envers, ce n'est pas facile à lire!

Observation n°4

Déposée le 04 Janvier 2019 à 15:09

Anonyme

Le voici à l'endroit. J'avais signalé le problème avec le même document référencé sous le 04.07

1 document joint.

Observation n°5

Déposée le 05 Janvier 2019 à 14:26

DAHOT Marcel- Eliane

44 rue de la Libération

14114 Ver-sur-Mer

Nous sommes favorables au projet du mémorial britannique, qui selon toute vraisemblance permettra de dynamiser la commune à condition toutefois que cela ne nous occasionne pas un surcroît d'impôts...mais plutôt une réduction !!

Observation n°6

Déposée le 07 Janvier 2019 à 11:19

David Carine

2 rue de la rivière

14114 Ver Sur Mer

Bonjour,

Je suis tout à fait favorable à la construction du mémorial sur notre commune de Ver Sur Mer. Pour 2 raisons :

1/ Le devoir de mémoire. Nous pouvons bien attribuer un peu de nos impôts à cette construction et par égard à nos soldats morts...

2/ les retombées économiques pour Ver Sur Mer

Merci pour ce site, merci pour cette enquête, qui permet à chacun de s'exprimer !

Bien cordialement

Carine DAVID

Observation n°7

Déposée le 07 Janvier 2019 à 11:46

Bressac Bidot Agnès

3 bis av E Roosevelt

14114 Ver sur mer

Je ne vois pas pourquoi il y aurait autant de travaux et l'achat du stade et du parking alors que l'accès au mémorial pourrait se faire rue du Pont Chaussée à moindre frais et nuisances pour les riverains. C'est d'une logique !!!! et quel gaspillage !!!!

Observation n°8

Déposée le 07 Janvier 2019 à 14:05

Anonyme

Bonjour Mr le commissaire enquêteur

Ma question porte sur l'avis de la MRAE.

Dans le document "avis délibéré de la MRAE" il est précisé :

2.2 Avis de l'autorité environnementale

En application des dispositions prévues au V de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, « le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée (en l'espèce le permis d'aménager) » est transmis pour avis, par l'autorité compétente, à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet. L'autorité environnementale, ainsi que les collectivités et groupements sollicités, disposent de deux mois suivant la date de réception du dossier pour émettre un avis (article R.122-7.II du code de l'environnement). Si l'étude d'impact devait être actualisée, il conviendrait de solliciter de nouveau l'avis de ces autorités.

Cette dernière phrase m'interpelle car à la lecture du dossier je m'aperçois qu'un certain nombre de pièces ont été actualisées voire

rajoutée après l'avis de la MRAE (exemple : l'étude faune flore).
Pourquoi ne trouve-t-on pas trace dans ce dossier du nouvel avis de la MRAE?
N'y-a-t-il pas là un oubli malheureux à la limite du vis de forme?

Observation n°9

Déposée le 07 Janvier 2019 à 19:34
BOUSSUGE Jean-Claude
8,Allée Chopin
14114 VER SUR MER

Bonjour ;

J'habite à proximité de la D514 et les nuisances sonores sont déjà très élevées quand commence la saison à Arromanches et Courseulles avec ce projet cela ferait 3 sites en 15 kilomètres de plage une concentration insupportable .Le problème n'est pas sur la moyenne du trafic à l'année mais bien les week-end pendant les 6 plus beaux mois de l'année.

Le trafic routier sur cette route le week end est parfois très important , l'emprunter à vélo relève de l'inconscience personnellement je suis obligé de la contourner pour aller à Courseulles.

La Mairie à fait placer des ralentisseurs afin de préserver la sécurité notamment celle des estivants qui traversent pour aller à la plage elle est donc bien consciente de ce problème

Pour ces raisons je suis vraiment opposé à ce projet .

Observation n°10

Déposée le 07 Janvier 2019 à 23:21
maulny ludovic

14114 ver sur mer

Enfin,à l'occasion de l'ouverture de l'enquête publique,les Vérois peuvent véritablement s'exprimer à propos de ce projet de mémorial Britannique.

Je formule plusieurs observations.Le contexte d'abord:75 ans après la libération,l'étude montre une fréquentation en net reflux depuis 10 ans sur les divers sites mémoriels de la région.

Quelques Britanniques certes bien intentionnés,mais aussi figés dans l'histoire;découvrent qu'il leur manque un mémorial,ils ont de l'influence et de l'argent mais ne voient pas que le monde change;graves menaces écologiques et climatiques,accaparement des richesses par les élites...et le Brexit...ne voient pas que l'histoire s'use aussi,que leurs contemporains ont plutôt besoin de se réapproprier leur avenir.

Bien entendu les autorités et décideurs locaux toujours à l'affût d'un hypothétique développement croient tenir la belle affaire...

Alors mes observations sont les suivantes:

_Des mémoriaux,musées ,cimetières militaires ,il y en a en grand nombre en Normandie et déjà notamment un mémorial Britannique à Bayeux;un mémorial supplémentaire ne me semble plus avoir de sens ni de caractère d'intérêt général.

_L'implantation du mémorial se ferait en partie sur une zone naturelle actuellement protégée.A quoi bon alors créer ces zones si d'un trait de plume elles sont effacées sous la pression d'intérêts économiques.

_Du chemin des roquettes ,la vue actuelle au dessus de la mer et des marais de Ver est vraiment magnifique;le mémorial artificiel et massif ,va anéantir ce point de vue sauvage vers les plages du débarquement.

-Des terres agricoles seront sacrifiées,place aux tondeuses...de grands parkings seront bitumés,imperméabilisants les sols,de grandes quantités d'eau seront utilisées pour l'arrosage,les sanitaires...des centaines de bus défilent (en transit,sans bénéfice pour le petit commerce local) apportant nuisances sonores et atmosphériques;quel contresens non?d'amorcer du trafic routier supplémentaire ,alors que le réchauffement climatique est la menace agitée chaque jour un peu plus devant nous et sacrifier ainsi toujours un peu plus les générations futures

_Mais aussi quelles conséquences pour la vie des Vérois?En vendant le stade communal,le conseil municipal n'a t-il pas plutôt hypothéqué l'attractivité ,l'avenir de notre village alors que de jeunes parents hésiteront sûrement à venir s'installer ici lors qu'il n'y aura plus de stade pour les écoliers ou les sportifs;mettant ainsi encore un peu plus en difficulté l'avenir de l'école...

Enfin ,sur la forme,comment la municipalité a-t-elle pu vendre cet équipement communal si important,le stade ;sans demander l'avis des habitants?c'est moralement inacceptable;je ressens que l'on nous dépouille,que l'on nous méprise...la même histoire que pour les gilets jaunes.

Merci de bien vouloir tenir compte de ces quelques observations.

Observation n°11

Déposée le 08 Janvier 2019 à 10:57

Maillard Jean-Bernard

8 Allée JS Bach

14114 VER SUR MER

Enquête Publique sur le projet d'implantation d'un Mémorial Britannique à Ver sur mer

J'ai lu avec attention le projet et j'ai participé à plusieurs réunions d'information sur ce projet, parmi les différents points, il y en a un surtout qui mérite une attention toute particulière, c'est l'accès et le plan de circulation.

Ce monument attend 300 000 visiteurs par an sur 5 mois environ ce qui est tout à fait plausible voir plus puisque c'est le chiffre actuel du musée d'Arromanches et que des travaux sont prévus

dès l'an prochain afin d'augmenter le nombre de touristes.

Il est donc possible de voir des jours à 5 ou 6 000 voir plus.

Il est donc très important d'examiner avec attention les différents flux de circulation et de faire un accès au plus près des besoins afin de :

- éviter des nuisances aux riverains
- réduire les risques d'accident, de pollution.
- faciliter et encourager les touristes, etc.

L'essentiel des visiteurs viendront par la RD 514 venant de Courseulles où d'Arromanches, le monument borde la RD 514 pourquoi ne pas faire un accès direct (c'est la sagesse), il existe même la rue du pont chaussée qu'il suffit d'aménager.

A l'examen du projet par la rue Paul Poret vous allez créer un cheminement qui ne répond pas au bon sens et qui va encourager les automobilistes à faire n'importe quoi, comme de laisser leur voiture sur le bord de la RD 514 et de monter à pied directement par la rue Pont Chaussée, voir s'engager en voiture directement afin de couper les files et embouteillages. Vous serez obligé d'avoir recours à la gendarmerie qui a autre chose à faire que de palier aux erreurs qui peuvent être évitées.

Vous avez pris conscience du danger de l'intersection entre la rue Franklin Roosevelt et la RD 514, vous allez aménager le carrefour avec des feux et un carrefour plateau surélevé. C'est très bien pour réduire le côté accidentogène mais vous avez une augmentation de l'affluence de circulation et vous y répondez par un ralentissement du flux, que croyez-vous qu'il va se passer ?

Avez-vous vu aussi que l'entrée du Mémorial se situe auprès de l'école et que le monument construit par des Anglais recevra beaucoup de Britanniques qui ont des véhicules avec poste de conduite à droite ce qui ne facilite pas les manœuvres ni la visibilité en France.

Pour la part non négligeable de visiteurs qui viendront de la direction Crépon Creully, Il faut tenir compte que la rue de la libération n'est pas en mesure d'absorber le flux prévu encore moins si ce sont des bus, dans le projet en aucun cas il n'a été proposé de solution. Attention danger !!!!

Il serait plus sage de les faire passer par Asnelles et entrer par la rue Pont Chaussée.

Lorsque parfois il y a un blocage de l'avenue de la Libération pour des raisons diverses (inondations, inhumation d'une personne très connue etc.... ça peut aussi être un incendie, un accident, la déviation du flux sud nord se fait par la rue de Meuvaines, La voie Maine et la rue des roquettes. Je n'ai pas vu dans le dossier de solution à ce problème. A-t-il été prévu ?

Pour moi, de conserver le plan de circulation tel qu'il est prévu est totalement irresponsable, vous allez vous heurter à un mécontentement des riverains qui ne pourront plus circuler, un mécontentement des visiteurs qui excédés feront n'importe quoi et pire un risque très augmenté d'accidents.

Après en avoir parlé à de nombreux habitants, personne ne comprend cette démarche.

En cette période ou la surdité des élus augmente la vente des gilets jaunes ne prenez pas ce risque.

Observation n°12

Déposée le 08 Janvier 2019 à 13:45

HOFFNUNG fabrice

7 rue Jean-Sébastien Bach

14114 VER SUR MER

Il serait judicieux de conserver un caractère naturel et authentique sur ce site classé "remarquable" et d'éviter de planter une haie d'arbres de hauts jets qui irait jusqu'à la départementale.

Observation n°13

Déposée le 08 Janvier 2019 à 14:34

Lamoureux Laurent

3 rue du bout grin

14114 Ver sur mer

Il existe déjà beaucoup de lieux de ce type sur nos côtes.

Ver sur Mer possède déjà un musée de grande qualité, à taille humaine, centré sur l'humain.

Un tel site peut nuire à ce musée plus que le servir.

Les commerces de la commune pourraient voir leur clientèle habituelle désertier le village à cause d'une circulation plus dense, plus difficile, fatigante, enlevant à notre village ses traditions de convivialité et de calme.

De gros doutes subsistent sur le financement de travaux supplémentaires liés à cette installation, et surtout dans le futur, l'entretien du site et de ses à-côtés.

Observation n°14

Déposée le 09 Janvier 2019 à 16:32

Anonyme

Je ne souhaite pas communiquer mes données électroniques, mais mon nom: Maxi Krause

Le document PA2 "Notice de présentation" est inutilisable sur le site dématérialisé:

- Aucune indication de hauteur pour le mur entourant la cour et la pergola.
- Des dessins et photos coupés en deux ou déplacés à l'extérieur de la page.
- Des légendes pour photos en grande partie en anglais et sans précision de l'emplacement exact.
- Figure 17: ne correspond pas à ce qu'il y a à droite et à gauche de l'entrée (même remarque à faire pour la page 18)
- Figure 18: Manquent le kiosque et le bâtiment toilettes.
- La partie occidentale de la partie ouest ne correspond visiblement pas aux plans actuels.

Liste non close.

Je pense que le public mérite mieux et demande que soient fournis des documents correspondant aux plans actualisés - en temps utile pour qu'il puisse se faire une idée exacte.

Observation n°15

Déposée le 09 Janvier 2019 à 16:41
saint-Laurent Marie-Geneviève

Il me semble que l'utilisation des transports en commun pour ce site n'a pas été étudiée. Un moyen de réduire le trafic routier des voitures et d'offrir aux jeunes sans voiture la possibilité de visiter un tel lieu de mémoire est le développement des bus verts. Sauf erreur, il n'y a pas de bus verts pour Ver sur mer le dimanche depuis Caen et seulement les dimanches des 2 seuls mois de Juillet et Août depuis Bayeux. Le samedi n'est guère plus encourageant.

Ce serait bien de développer des bus ou petite navette à la demande pour Ver sur mer à partir de Courseulles et de Bayeux comme cela se fait dans d'autres régions et de mettre des bancs sous les abris de bus pour mieux accueillir les touristes.

Observation n°16

Déposée le 09 Janvier 2019 à 17:05
Anonyme

Par Maxi Krause

Les plans sur site internet PA 19 (A)! 2 et PA 19 C n'indiquent aucune hauteur du mur et de la pergola.

Pourtant, dans la légende à droite en bas, on peut lire (en anglais!) que ces mesures ont été ajoutées (mais où?) Je demande de les rendre accessibles au public sur le site ainsi que les autres modifications apportées.

Je demande qu'on présente des plans actualisés, en temps utile pour que le public puisse se faire une idée précise.

Observation n°17

Déposée le 10 Janvier 2019 à 06:42

Renard Jean-Pierre

27 Avenue de Bruxelles

14000 Caen

Enquête Publique Début 2019 MEMORIAL NOUVEAU de la 2ème Guerre Mondiale à Ver-Sur-Mer Calvados Normandie (A Caen, le 10/1/2019, Jean-Pierre Renard) :

globalement, pour ce projet on ne peut qu'être favorable ; en effet notre Normandie Terre d'Histoire, là mondiale contemporaine, le mérite tout à fait et au-delà cf. la « Normandie Médiévale » (précisément à cet égard une 1ère remarque quant à l'aspect, non négligeable c'est-à-dire touristique -valeur ajoutée ô combien prégnante dans notre monde moderne et non négligeable-: alors que la réalisation d'un tel Mémorial va se faire très vite, on comprend pourquoi, en revanche une Mémoire commune historique à préserver ô combien ne vient de faire que maintenant -enfin- l'objet d'un pilotage, cf. le Schéma Directeur du Château de Caen mais là avec exécution sur moult années !) !

Le projet n'est pas indemne cependant de plusieurs questions ou remarques :

- Alors qu'en ce début Janvier 2019, nous ne connaissons toujours pas le lieu principal de commémoration du 75 ème Anniversaire du Débarquement en Juin 2019, le nouveau Mémorial de Ver-Sur-Mer n'est-il pas à cet égard, en ce moment immédiat, un peu prématuré ?

- Comment s'insère par ailleurs ce nouveau Mémorial dans la reconnaissance, toujours en cours, des Plages du Débarquement au Patrimoine Mondial de l'Unesco (d'ailleurs il faut le reconnaître, ce dossier est déjà rendu bien difficile car apparemment trop tourné vers un aspect Guerre alors que la notion faste retenue à juste titre par les instances internationales décisionnaires est tournée beaucoup plus sur la Paix -notion au demeurant là aussi faste en Normandie cf. l'Abbé de St Pierre « La Guerre et la Paix Perpétuelle »-) ?,

- Plus prosaïquement là, il faut mentionner la question cruciale maintenant de la diminution de nouveau du nombre d'hectares de terres agricoles alors que tous nos SCOT tendent précisément à limiter le plus possible le grignotage continu et très conséquent de ces terres (d'ailleurs à cet égard et pour le bien commun il faut souhaiter rapidement une réflexion et des considérations prédictives inter-SCOT, à tout le moins SRADDET et inter-régions de proximité même) ?

- Enfin, plus largement, à l'occasion de toute nouvelle structure de ce type tel qu'un Mémorial de cette ampleur -par exemple aussi le futur Centre Européen d'Interprétation du monde médiéval de Bayeux-, le citoyen doit se poser la question de la globalité (infrastructure) de son intégration dans la notion -hyper-prégnante maintenant et tant mieux- du Développement Durable. Ou autrement dit, c'est la nécessité de réfléchir (y compris de nouveau évidemment) au réseau public, globalement entendu, qui va permettre de drainer la fréquentation de cette nouvelle structure du devoir de mémoire ou plus prosaïquement touristique. En effet, il est nécessaire que l'opinion publique normande se mobilise, alors qu'elle assiste à un développement rapide, en cours, de l'innervation autoroutière de l'A13 -son passage à 2 X 3 voies- et alors que le Débat Public de 2011 sur la Ligne Nouvelle Paris Normandie aurait dû rapidement aboutir à une innervation/irrigation de la Normandie ferroviaire ; en effet, tout y concourt présentement à cette résurgence d'un nouveau Débat Public, d'une part l'abandon pratiquement aux calendes grecques de notre LNPN et son peu de réalisation d'ailleurs jusqu'à présent, d'autre part toutes les innovations technologiques rapides intervenues depuis contribuent à une réouverture de ce débat public ! Citons là brièvement, les nouvelles technologies de transport ferroviaire -pleinement Développement Durable par exemple le train à hydrogène d'Alstom alors que 50% de notre réseau ferroviaire ne peut pas être électrifié!- et sur le fond à propos de la LNPN il faut rétablir le scénario « C » du Débat Public 2011 de la LNPN, véritable solution, et ce à moindre coût, d'une profonde et réelle « irrigation » ferroviaire de la Normandie, y compris sur le plan du fret ferroviaire pour le développement incontournable de notre Port du Havre (cf. l'interview toute récente dans « ParisNORMANDIE » de Monsieur Marc Ligot de « Seine Solutions » et « L'Axe Seine ») par un véritable désenclavement ferroviaire du port du Havre par un franchissement de l'estuaire proche du Havre (solution notamment de caissons submersibles comme moult fois utilisée dans le Nord de l'Europe et ce, à coût raisonné!).

Observation n°18

Déposée le 10 Janvier 2019 à 08:03

Jeanne Francine

Ce projet de Mémorial est prévu dans le site classé de Ver Sur Mer

Pourtant ce lieu a été classé par décret du 26/11/1993 pour préserver un site constitué par les coteaux et les marais de Ver-Meuvaines en raison de ses caractères pittoresque et scientifique, et présentant un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930; Aujourd'hui toutes les instances clament la protection de ces espaces et même proposent d'en créer de nouveaux (cf le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire de S.T.M. du 16 mars 2018 page 12 on peut lire au chapitre XII environnement en 3) "préserver et valoriser les sites naturels remarquables dont il est gestionnaire, accroître son réseau d'espaces naturels préservés sur le territoire"

Au cours de la réunion du 03 décembre 2018 à la question 31 de l'ordre du jour : Avis sur le dossier environnement du mémorial britannique en projet à VER SUR MER a aucun moment il n' a été évoqué cet engagement voté le 16 mars de la même année. Je me pose cette question, les votes des différents conseils, municipaux, communautaires, départementaux, régionaux etc..... sont-ils simplement des "formules" que l'on appliquent en fonction des projets ? j'ose croire que non.

Observation n°19

Déposée le 10 Janvier 2019 à 10:29

Anonyme

Professionnel de la route, le nombre de visiteurs que ce projet annonce me traumatise à l'idée que des véhicules lourds puissent circuler dans notre village et de plus à proximité du groupe scolaire. La dangerosité n'est pas justement évaluée dans ce projet. Connaissant la conduite anglaise (à gauche) , la sortie du site qui est prévue actuellement ne permettra pas aux conducteurs anglais de faire abstraction de leurs habitudes (reprise de circulation à gauche) Depuis presque un demi-siècle toutes les collectivités locales, par soucis de sécurité, construisent des boulevards circulaires pour désengorger les agglomérations. Aujourd'hui à VER SUR MER l'inverse se produit on favorise l'accès et l'encombrement , l'ajout de pollution, de bruit etc.. Pourtant un accès direct au site par la départementale D 514 peut être aménagé sans étude coûteuse de déviation et sans emprise de terrains supplémentaires !!!!!

Observation n°20

Déposée le 10 Janvier 2019 à 13:23

maulny ludovic

14114

"Etude d'impact du projet de Mémorial Britannique(page 136)

Les impacts pertinents du projet sont les suivants:

- .destruction de milieux naturels(habitats naturels et d'espèces)
- .dégradation de milieux naturels.
- .Destruction d'individus.

.Dérangement d'espèces faunistiques.

.Atteinte à la fonctionnalité écologique locale...

Au vu de ces seuls impacts déjà et sachant que le projet Mémorial se situe pour partie dans une zone naturelle protégée inscrite au PLU, je demande le refus de la modification de ce PLU; il n'y a pas d'alternative car ce serait faire preuve de mépris et de légèreté par rapport à ce plan qui deviendrait alors sans valeur aucune.

Par ailleurs autre impact définitif: la disparition du stade au profit des touristes. Ceci est inacceptable pour les habitants de VER, cet équipement public est indispensable aux Vérois et le conseil municipal n'a pas été mandaté aux dernières élections pour dilapider le bien commun.

Il faut refuser cette vente et donc ce projet de Mémorial en l'état

Observation n°21

Déposée le 10 Janvier 2019 à 13:57

Anonyme

Démarches peu démocratiques pour imposer un projet démesuré; ceci est inadmissible et nous espérons qu'il ne se fera pas.

Observation n°22

Déposée le 11 Janvier 2019 à 10:04

Krause Maxi

15, rue Henry Jaquot

14114 Ver sur mer

Pourquoi présente-t-on au public des maquettes qui ne correspondent ni à la réalité, ni aux plans?

Pour la maquette globale (avec lotissements etc.):

1. La rue Hector Berlioz y apparaît comme cul de sac, sans ouverture sur l'avenue Franklin Roosevelt.
2. On n'y voit pas le bâtiment toilettes (10 x 6 m) sur site classé, à relative proximité du mémorial. (Prévu dans les plans).
3. On n'y voit pas non plus le kiosque dont il est question dans les plans.
4. Pourquoi est-ce qu'on y représente des bâtiments qui ne sont ni planifiés, ni définis, ni présents dans les plans et dont le financement n'est pas assuré? (Cf. PV du conseil communautaire STM du 3 décembre 2018, point 31)

Pour la maquette du mémorial: Il y manque également le bâtiment toilette (sur site classé).

Observation n°23

Déposée le 11 Janvier 2019 à 12:57

Anonyme

Je suis opposée à ce projet surdimensionné pour une si petite commune.
Calme , champs, paysages vont disparaître.

Observation n°24

Déposée le 11 Janvier 2019 à 17:37

Anonyme

Il était temps! Il n'y a plus que quelques vétérans britanniques survivants! Nous leur devons bien cela un lieu durable à nos libérateurs qui en 2014 ont dû planter 23.000 drapeaux britanniques sur les plages britanniques Gold et Sword rapidement emportés par les marées. Le British Normandy Memorial sera un lieu de recueillement paysagé qui rendra enfin hommage 75 ans après aux 23000 soldats sous commandement britannique tombés lors de la Libération, venant d'une vingtaine de pays, dont les fameux 177 membres français du Commando Kieffer, ainsi que pour la première fois aux civils français morts durant la campagne de Normandie.

Observation n°25

Déposée le 12 Janvier 2019 à 15:59

Anonyme

Notre village n'est pas adapté au tourisme de masse, d'autant plus que le British Normandy Memorial fait doublon avec les autres lieux de Mémoires (Bayeux) existants dans la région.

Adieu la tranquillité.

Défavorable à ce projet je dis Non.

Observation n°26

Déposée le 12 Janvier 2019 à 20:11

Anonyme

Comment on va faire quand nous allons être submergés par les touristes, avec des stèles, du béton qui nous gêneront de voir la mer, des fondations qui vont saccagées nos champs. Un stade vendu nécessaire à la population et à la vie notre jeunesse. Ce ne sera plus le bonheur. Un amoureux de Ver.

Observation n°27

Déposée le 12 Janvier 2019 à 20:36

Anonyme

J'ai voulu aller à la mairie ce matin 12/01, vers 10h30 pour voir puisqu'il était indiqué cette journée entre 10 h et 12h comme possibilité de venir consulter les documents relatifs à cette enquête publique.

J'ai trouvé porte close! et je fais comment moi qui travaille en semaine?

C'est pas sérieux du tout; quelle légèreté de la part des services de la mairie; par contre pour aller boire un coup aux vœux du Maire, il y avait du monde...

Observation n°28

Déposée le 12 Janvier 2019 à 21:28

Anonyme

Et si le vrai hommage aux soldats qui nous ont libérés n'était pas dans la pierre (gravée, sculptée, dressée), mais dans les actes ?

S'il ne résidait pas dans un monument en pierre de plus, mais dans l'effort quotidien de faire tout pour que la nécessité de libérer un pays, un continent ne se répète plus ?

Et pour l'obtenir :

De faire tout pour que les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants des vétérans ? et des résistants et simples citoyens des deux côtés de la Manche ? puissent vivre ensemble, dans un environnement vivable, respirable, où il y a encore des espaces vides, non construits ?

De faire tout pour que les jeunes apprennent (et les vieux n'oublient pas) ce que signifient les mots « démocratie », « citoyenneté », « responsabilité pour les générations à venir », « respect » pour l'autre – mais aussi pour l'environnement ?

C'est à cela qu'on devrait employer les 20 millions que doit coûter (au moins !)

ce monument !

Ne détruisons pas ce cadre de vie unique que représente un village non encore sacrifié au dieu 'tourisme' ? et en particulier le mont Fleury!

Opposés au projet.

Observation n°29

Déposée le 13 Janvier 2019 à 01:01

Anonyme

Bonjour,
toujours pas de document 4.09. Pourquoi? Que nous cache t-on?
Merci de le fournir de toute urgence. Cordialement

Observation n°30

Déposée le 13 Janvier 2019 à 12:41
Anonyme

En général, dans les communes, on se bat pour avoir un stade, pas le contraire !!!!

Observation n°31

Déposée le 13 Janvier 2019 à 13:16
DUVALLET THIERRY
17BIS RUE DU MOULIN
14110 VER SUR MER

Outre l'aspect historique, le Mémorial permettra de rendre hommage aux soldats qui ont perdu la vie lors de la Bataille de Normandie, et contribuera au renforcement de l'attractivité touristique de la Normandie et des Plages du Débarquement. La Commune pourra également bénéficier de retombées au même titre que le Musée America Gold Beach.

Observation n°32

Déposée le 13 Janvier 2019 à 16:38
MONTAIGNE Gilles
7 rue des stins
14114 ver sur mer

Bonjour
Je suis vérois depuis 2002.
Je ne vois aucun intérêt pour ma commune de construire ce mémorial.
Au contraire, plus de circulation, plus de pollutions, plus de nuisances.

De plus, ou est la démocratie dans tout ça?

Que le maire organise un référendum (c'est très à la mode en ce moment) et si la majorité des habitants est pour ce projet, alors je m'inclinerai.

Mais pour l'instant, tous les véros que je connais sont contre!

Mr le maire se prend pour un petit seigneur mais il ne faudrait pas qu'il oublie que dans un an et demi, sa réélection ne sera pas automatique.

G.MONTAIGNE

Observation n°33

Déposée le 13 Janvier 2019 à 19:35

Brun Luc

6 Avenue Paul Poret

14114 Ver Sur Mer

Habitant en face du stade, je suis septique concernant l'intérêt de ce projet pour les habitants de Ver.

De plus les estimations de fréquentation basées sur un lissage sur l'année ne me semblent pas réalistes. Un accès par la rue Pont Chaussée, déjà évoqué dans d'autres commentaires me semble plus réaliste et moins nuisible pour les habitants.

Observation n°34

Déposée le 13 Janvier 2019 à 21:19

Anonyme

Je ne peux pas accepter de défigurer notre village, pour un projet qui fait doublon et qui est surdimensionné. De vendre les terres nourricières et notre stade. Ce n'est pas une transmission pour les générations futures que de détruire un site classé. Je ne suis contre le projet.

Observation n°35

Déposée le 13 Janvier 2019 à 21:29

Anonyme

Je suis contre le projet. Destruction site classé, vente terrain foot inadmissible. Circulation infernale, risque d'accidents, école à proximité, embouteillage. Bruits de circulation à gogo.

Observation n°36

Déposée le 14 Janvier 2019 à 01:03

Anonyme

Non, s'il vous plaît, Monsieur le Préfet, n'autorisez pas cela.

J'ai participé aujourd'hui à la promenade d'information: Les dimensions du projet sont monstrueuses.

Il ne faut pas détruire ce lieu unique sur la côte!

(Sans parler du fait que vendre l'unique terrain de foot est impardonnable!)

Observation n°37

Déposée le 14 Janvier 2019 à 12:37

Montaigne Manon

Un projet qui vise à dénaturer le paysage du village avec un bétonnement massif pour le stationnement et un risque pour les espèces naturelles présentes.

Travail de mémoire oui, mais pourquoi détruire le présent au nom du passé ?

Ce projet est contre-productif à une époque où la protection de notre environnement devrait être notre plus grande priorité.

Mais visiblement, le maire préfère l'investissement et la "croissance" économique à la pérennité de son village...

Observation n°38

Déposée le 14 Janvier 2019 à 16:21

PAUVRET Florie

7 rue des stins

14114 Ver sur mer

Habitante de ver sur mer, je ne souhaite pas que ma ville devienne aussi touristique que les autres villes de la côte.

Je suis contre la construction d'un grand mémorial. Nous devons préserver le calme et la nature de ce beau village. Il y a déjà

beaucoup de monuments à visiter sur la côte relatant le débarquement, nous devons préserver une fois de plus le calme plutôt que l'arrivée de gros bus de touristes, chemin de campagne bétonné....

Observation n°39

Déposée le 14 Janvier 2019 à 18:16

BERLY Jean-Michel
15 rue de la 8ème ARMÉE
14114 VER-SUR-MER

A l'attention de M. Jean-Pierre DENEUX, Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous avez été chargé d'enquêter sur le "Projet de création d'un mémorial britannique sur la commune de VER-SUR-MER (Calvados) emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune".

En ma qualité de propriétaire dans cette commune, ce projet suscite de ma part les observations suivantes:

1/ Cette initiative a pour objet de commémorer les 22.000 soldats que le Royaume Uni veut honorer.

C'est une initiative parfaitement légitime, qui se justifie par l'absolue nécessité de perpétuer le souvenir des actions des troupes britanniques lors du Débarquement (laquelle se traduit déjà par la présence de quatre monuments et d'un musée érigés sur la commune).

2/ Toutefois, l'ampleur de ce projet n'est pas justifiée.

Est-il nécessaire de bouleverser 19 hectares du territoire communal, de supprimer le stade si utile aux jeunes de la commune, de changer le plan de circulation, de modifier le PLU, de créer de nouveaux parkings pour permettre aux visiteurs d'aller se recueillir devant la mer ?

Je ne le crois pas et pense qu'un monument aux dimensions plus raisonnables aurait permis de répondre aux souhaits de ses initiateurs sans entraîner la commune dans un projet qui la dépasse, qu'elle ne maîtrise pas et qui aggraverait sa situation financière. J'en veux pour preuve l'accueil des visiteurs dans les cimetières militaires canadiens situés à proximité de VER-SUR-MER, beaucoup plus modeste mais répondant exactement à leurs besoins, notamment en matière de stationnement.

3/ La démarche de la commune concernant ce mémorial est incohérente dans la mesure où elle soutient à la fois ce projet britannique et l'implantation d'un parc éolien offshore qui sera, s'il est réalisé, très visible de la côte (il s'agit de 75 éoliennes de 176 mètres de haut chacune, à 10 km au large), projet lui-même incompatible avec la demande d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, également soutenu par la commune et qui, d'ailleurs, n'avance pas.

Comment imaginer organiser un lieu de mémoire devant un espace maritime truffé d'éoliennes, sans aucun rapport avec celui découvert par les soldats britanniques à l'aube du 6 juin 1944 ?

4/ Lord Peter RICKETTS, Chairman of the NORMANDY MEMORIAL TRUST, et George BATTIS, National Secretary of the NORMANDY VETERANS ASSOCIATION, qui portent l'un et l'autre ce projet de mémorial britannique à VER-SUR-MER, ne sont probablement pas conscients de cette situation.

Il serait opportun, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que vous puissiez recueillir leur avis à ce propos, en leur rappelant que les montages photographiques présentés par EOLIENNES OFFSHORE DU CALVADOS sont contestables et que la GRANDE BRETAGNE est beaucoup plus prudente et courageuse que la FRANCE sur ces sujets, elle qui a annulé un projet similaire au large de ses côtes pour des raisons esthétiques.

En conclusion, je suis opposé à ce projet pourtant légitime parce qu'il est démesuré, incompatible avec la qualité de vie que les habitants de VER-SUR-MER sont en droit de revendiquer et incohérent avec le souhait de la commune de transformer sa façade maritime en champ d'éoliennes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Jean-Michel BERLY

Observation n°40

Déposée le 14 Janvier 2019 à 20:29

Anonyme

Le devoir de mémoire,c'est quoi?des scientifiques ont démontré son indispensable représentation par de multiples lieux de culte? Personnellement,lorsque je me balade sur les hauteurs de VER chemin des Roquettes,en admirant la plage et les pontons d'Arromanches, je ressens toute l'étendue de l'historique 6juin 1944 et du grand courage de tous les libérateurs... Nul besoin d'une cathédrale mémorial pour voir tout cela au contraire,ces murs,cette artificialisation du site sauvage encore comme au jour J,sera une profanation... Alors il ne faut pas céder aux caprices de quelques riches et influents Sir ou Lord Britanniques qui ne comprennent pas sûrement qu'ils confisqueront la beauté paisible de VER sur mer Je demande la préservation de cet espace naturel, protégé théoriquement par notre PLU,que le Normandie Mémorial Trust avec la complicité des représentants locaux, entend privatiser et détruire. Je demande également la conservation de notre stade plus utile aux Vérois que de nouveaux parkings et boutique à souvenirs...

Observation n°41

Déposée le 14 Janvier 2019 à 22:07

DE MONTESSUS Jean

16 rue de la Libération

14114 VER SUR MER

Mémorial Britannique de Ver-sur-Mer

Le 12 janvier 2019

Peu de chose m'oppose à ce projet.

Juste l'assurance de quelques points, en priorité réduire les impôts à Ver sur Mer.

Je suis contre tout ce qui promet à terme des revenus que nous n'aurons pas.

Je suis contre un deuxième musée quel que soit les promesses et engagements.

Je suis pour le renforcement du musée actuel par les Britanniques sans cout supplémentaire, quel que soit la fréquentation.

Je suis contre ceux qui dénigrent tous les projets sans donner d'alternative.

Je suis pour un développement de Ver-sur-Mer sans surcout, ni taxe.

Question : Pourquoi 22000 soldats sont ils venus mourir sur nos plages ? Sommes nous prêt à faire de même ? Comment provoquer une réflexion des jeunes sur ce sujet ?

Ma demande : établissement d'un partenariat avec l'éducation nationale.

Plan de circulation : établir une charte régionale pour interdire aux cars de tourisme de prendre l'axe central qui ne peut supporter ce type de véhicule.

Sécurité des estivants : Etablissement d'une voie verte du mémorial à la plage pour les piétons et les vélos.

Ma demande : Le terrain de sport est hébergé par Crepon. Que le budget soit attribué aux activités sportives de Ver-sur-Mer.

Je suis pour le projet dans la mesure où il prend en compte les avis des habitants de Ver-sur-Mer.

Jean de Montessus

Le 12 janvier 2019

Observation n°42

Déposée le 15 Janvier 2019 à 14:59

Anonyme

Habitante de Ver sur Mer, je vois les jeunes jouer et s'entraîner au football ainsi que la flore et faune sauvages, quel gâchis de détruire tout ça. Mettre du béton, des parkings, des sanitaires...; quelle erreur !!! les musées fleurissent partout sur la côte. j'ai beaucoup de respect pour la mémoire de tous les soldats morts chez nous, mais il y a déjà de quoi se recueillir et se souvenir partout aux alentours !!!

gardons notre village, nous l'aimons ainsi, préservé des touristes et des bus pour ceux qui disent que cela profitera aux commerçants, détrompez vous, tout sera prévu sur place, restaurant, souvenirs... ne resteront que les nuisances !!!

Observation n°43

Déposée le 15 Janvier 2019 à 22:41

Anonyme

Les paysages de Ver-sur-mer sont de ceux qui ont été les plus préservés. Ils sont authentiques, et permettent d'imaginer, se remémorer le débarquement mieux qu'un mémorial ne le ferait en altérant le paysage.

Qu'est-ce que ce mémorial dirait de plus que tous les autres musées présents sur nos côtes ?

Ne soyons pas hypocrites, il ne s'agit pas d'un projet par devoir de mémoire, mais plus par besoin économique. Je suis contre ce projet.

Observation n°44

Déposée le 16 Janvier 2019 à 08:48

GROS Frédéric

Je suis favorable à ce projet (à condition d'un usage unique de mémorial) pour les raisons suivantes :

- C'est un honneur que notre commune ait été choisie pour un projet de cette nature, et il serait peut-être dommage que VER SUR MER passe à côté d'une telle opportunité.

- Ce lieu de mémoire permettra à notre commune de bénéficier d'une communication de notoriété.

- Il ne faut pas confondre MEMORIAL et MUSEE, ni dans l'usage, ni au nombre de visiteurs.

Concernant la fréquentation (et donc la circulation des véhicules), celle d'un mémorial ne peut être comparée avec celle d'un musée tel que celui d'Arromanches.

Néanmoins, la présence de ce mémorial permettra peut-être de développer la fréquentation du très intéressant musée América-Gold Beach, situé au centre du bourg et à proximité des commerces.

- Mise en valeur du site par des choix architecturaux qui permettent un impact visuel mesuré.
- Création d'un lieu de calme et de sérénité, propice aux balades en famille, et ce en toute sécurité.

Observation n°45

Déposée le 16 Janvier 2019 à 10:13
Anonyme

Je suis contre ce projet: déjà beaucoup de lieux de mémoire sur la côte normande.

A t'on besoin d'un musée tous les 3 km ?

Celui -ci serait entre celui de Courseulles et d'Arromanches ... quelle est l'utilité ? La fréquentation est-elle si énorme et croissante aux alentours qu'il faille détruire ce beau village ?

Ver -sur- Mer possède déjà son lieu de mémoire.

Ce projet est-il celui d'un maire mégalomane qui souhaite laisser trace de son passage ?

Qu'il profite bien car si ce musée voit le jour, ce sera son dernier mandat !

Ce musée serait situé à quelques pas des plages et du domaine du conservatoire du littoral : grand risque d'augmenter la fréquentation de nos plages et destruction de la faune/flore.

Laissez -nous nos paysages et la quiétude de notre village !

Observation n°46

Déposée le 16 Janvier 2019 à 13:22
Anonyme

Bonjour,

J'habite Ver sur Mer et je suis défavorable à ce projet de mémorial : il y a déjà assez de musées sur la côte.

Je ne pense pas que " bétonner" davantage un site déjà classé est opportun ! Faut-il détruire les paysages authentiques de Ver sur Mer : je ne le souhaite pas.

Les autres villes touristiques de la côte sont déjà assez saturées de voitures en période estivale. Que penser des nombreux véhicules, notamment les bus qui vont circuler sur les voies, souvent étroites, de cette commune.

Je pense que le maire veut tout simplement laisser une trace de son mandat !!

Observation n°47

Déposée le 16 Janvier 2019 à 14:03
Krause Maxi

Ce qui frappe dans le dossier d'enquête :

Nulle part on ne trouve sous forme de simulations 'photo' :

la vue qu'aurait un promeneur venant du village et qui s'arrêterait à peu près à la limite des champs actuellement semés de lin et qui marquent le début du terrain du Normandy Memorial Trust ;

la vue du promeneur sur le chemin des Roquettes juste en face de l'entrée, regardant vers le mur central ;

la vue du promeneur qui vient de l'ouest et qui regarde vers l'est, qui avance sur le chemin des Roquettes, à partir d'un point situé à 30m à l'est du carrefour rue Pont Chaussé / chemin des Roquettes.

Il faudrait que ses vues soient prises à hauteur de l'oeil humain et non pas comme si on était sur un point surélevé, car le terrain encadré par les colonnes et la terrasse nord se trouveraient tous à la même hauteur, donc pas en pente.

Il faudrait en outre la vue qu'aurait le promeneur à partir du Paisty-Vert et la vue qu'aurait le promeneur à partir de la dune ou la plage, en ligne droite en face du mur central du mémorial.

Même manque pour la vue des riverains directs du mémorial (donc en direction du mémorial) et la vue à partir du point d'orientation d'Arromanches.

Et il n'y a aucun plan dans le dossier qui donnerait au moins une de ses vues.

On ne peut pas se faire d'idée d'ensemble sans ses pièces, ni une idée de la démesure du projet qui risque de couvrir toute la hauteur du Mont Fleury (parking de la taille de celui de Carrefour à Courseulles, stèles, pergolas et murs.

Observation n°48

Déposée le 16 Janvier 2019 à 16:54
Anonyme

Il n'y aura jamais assez de monuments commémoratifs pour se souvenir du débarquement des soldats britanniques venus libérer la France.

Ce projet de Mémorial Britannique, qui s'associe pour la première fois à la mémoire des civils Français, mérite de voir le jour !

Observation n°49

Déposée le 17 Janvier 2019 à 14:58

Anonyme

Ver/Mer, on abat des arbres, on bétonne des espaces herbus pour en faire des parkings ou des trottoirs, on supprime un stade (où iront les jeunes qui s'y entraînent?).

Le Mémorial de Bayeux n'est-il pas suffisant, alors que la ville a toutes les infrastructures nécessaires pour accueillir les visiteurs?

Observation n°50

Déposée le 18 Janvier 2019 à 17:31

Anonyme

Je viens de lire dans un journal que VER SUR MER était une bourgade tranquille et jolie et bien je pense que lorsque ce MEMORIAL sera fait ce ne sera plus le cas donc encore enlevé des terres n'est pas très écolo ne plus avoir de stade et un parking +++++etc.....d'autant que plusieurs cimetières et stèles sont à quelques kilomètres de Ver bien sûr nous serons toujours reconnaissants à ces jeunes qui sont venus nous délivrer de l'occupant mais ne pensez-vous pas qu'il aurait fallu le faire plus tôt (75 ans)

Observation n°51

Déposée le 18 Janvier 2019 à 21:46

JEANNE Jean-Claude

Le devoir de mémoire n'est nullement constable, mais aujourd'hui celui qui préoccupe tous nos élus est détérioré par la notion de tourisme à rentabilité sur le dos des victimes et des soldats.

Jamais autant d'énergie n'a été associée pour développer l'emploi artisanal et industriel dans nos communes. Pourtant ces choix auraient favorisé l'emploi local et le commerce et auraient permis de respecter nos lieux privilégiés d'espaces protégés.

Un projet de zone artisanale à Ver sur Mer a déjà essuyé un refus, aucun de nos représentants ne l'a soutenu. Je constate que seul le choix du loisir sur des lieux de mémoire, est plus facile à faire valider que le celui du travail et j'en suis navré.

Observation n°52

Déposée le 18 Janvier 2019 à 23:17
JEANNE Jean-Claude

Merci de bien vouloir remplacer le mot constable par contestable dans l'observation n° 51
AVEC MES EXCUSES

Observation n°53

Déposée le 18 Janvier 2019 à 23:50
COLLECTIF DE RIVERAINS Jeanne Francine

Une anomalie sur la maquette placée en mairie nous interpelle :
au niveau de la rue Berlioz la sortie vers la rue F. Roosevelt nous semble fermée
et les plans 3.08 3.06 ne sont pas nets . Une réponse rapide est souhaitée. Merci

Observation n°54

Déposée le 19 Janvier 2019 à 12:00
Anonyme

Domage de réaliser un mémorial sur un site classé ! Il y a déjà des lieux de mémoire sur la côte.

Cela va faire beaucoup de bruit, de pollution et de circulation de bus, notamment d'anglais qui ont la conduite à gauche.

Je pense que le feu rouge qui est en vue de réalisation sur la RD 514 sera construit avec les deniers de l'Etat, donc avec nos impôts !

Observation n°55

Déposée le 20 Janvier 2019 à 18:49
Anonyme

Je suis attristée par ce projet de Mémorial, atteinte d'incapacité respiratoire, tous les ans je viens en période estivale me reposer dans ma famille qui habite à Ver sur Mer. J'ai pour habitude de me promener en terrain plat rue des Roquettes avec cette vue magnifique sur la mer. Ce projet va dénaturer l'âme de votre beau village. Compte tenu du trafic routier qui engendrera de la pollution de l'air, sonore, et la destruction de milieu naturelle, je ne pourrais plus y aller, et participer par mes achats à la vie économique du village. Quel désastre pour la tranquillité de ce village. Je suis opposée à ce projet.

Observation n°56

Déposée le 20 Janvier 2019 à 20:57
Cordas Nicolas

Nous emmenons un avis très très favorable
Biensur qu'il faut faire ce memorial

Observation n°57

Déposée le 21 Janvier 2019 à 15:18
Anonyme

Nous emmenons un avis absolument défavorable. Bien sûr qu'il faut à tout prix éviter ce mémorial !

Observation n°58

Déposée le 22 Janvier 2019 à 12:43
Anonyme

Je suis contre ce Mémorial : il va générer beaucoup de nuisances, de pollution dans la commune de Ver sur Mer.
La vente du stade de football est une incohérence totale pour la jeunesse du village !
De plus, l'ancienne décharge va devoir être dépolluée : avec quel argent, celui de la commune ? Je ne l'espère pas.

Observation n°59

Déposée le 22 Janvier 2019 à 15:42

Anonyme

La démarche de la commune de Ver sur Mer concernant ce mémorial est incohérente dans la mesure où elle soutient à la fois ce projet britannique et l'implantation d'un parc éolien offshore qui sera, s'il est réalisé, très visible de la côte (il s'agit de 75 éoliennes de 176 mètres de haut chacune, à 10 km au large), projet lui-même incompatible avec la demande d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, également soutenu par la commune et qui, d'ailleurs, recule !

Observation n°60

Déposée le 22 Janvier 2019 à 17:05

Gros Corinne

La réalisation d'un Mémorial britannique sur notre commune peut être considérée comme un honneur mais aussi une opportunité. Honneur, puisque Ver sur Mer a été choisie parmi d'autres communes littorales, pour transmettre la mémoire des forces britanniques tombées pour la libération de l'Europe; rappelant ainsi l'enjeu fondamental qu'a joué cette "tête de pont" au côté des autres grands sites du débarquement.

Opportunité, puisque ce choix va permettre plus de visibilité à notre commune désormais étape et non plus simple axe de passage entre Courseulles et Arromanches, situation nouvelle qui doit permettre de valoriser notre musée si riche et pourtant trop souvent ignoré.

Un "mémorial" n'est pas un musée, ni un vestige, ni un cimetière, à ce titre il est moins attractif mais pensé comme un lieu de promenade, il présentera une alternative au front de mer permettant aux familles de se promener dans le calme et en toute sécurité. A ce titre on peut considérer que cet espace, largement ouvert sur le littoral, s'inscrit dans une approche très actuelle de la notion de Souvenir ce qui constitue, une nouvelle fois, une chance pour Ver sur mer.

Observation n°61

Déposée le 22 Janvier 2019 à 18:25

Anonyme

Le Mémorial Britannique à Ver sur Mer devrait être accueilli favorablement de la part des Vérois, avec ce projet, le site sera mis en valeur sans le dénaturer. Il n'est jamais trop tard pour rendre hommage aux forces Britanniques et c'est un honneur. Ne serait-il pas égoïste que de ne pas partager ce lieu et craindre une invasion de touristes qui pour un mémorial me semble bien exagéré ! La visite de ceux qui souhaitent s'y promener est aussi une opportunité pour le tourisme local (gîte, chambres d'hôtes, musée, restaurant et commerces...).

Observation n°62

Déposée le 23 Janvier 2019 à 12:52
COLLET FABRICE
DES CHAMPS
14280 AUTHIE

Ce projet me semble très respectueux de l'environnement d'une part et l'aménagement de cet espace de mémoire est très bien conçu. Son architecture néo classique de toute beauté aspire au recueillement. Il me semble particulièrement judicieux et pertinent. D'une part parce que Ver sur Mer était la tête de pont des britanniques au débarquement, c'est donc légitime son emplacement ici et d'autre part parce que cela va redynamiser un secteur où il ne se passe pas grand chose. C'est une grande chance pour cette commune, ses habitants et ses commerces. Un projet bien conçu qui s'inscrit dans le devoir de mémoire, qui a fait l'objet d'une information complète et à la conception irréprochable.

Observation n°63

Déposée le 23 Janvier 2019 à 20:26
maulny ludovic

En lisant les dépôts de demande d'urbanisme du 20/07/2018 émanant de NMT:PA 01473918D0002 et PA 01473918D0003 et en comparant à ce que l'on découvre sur les documents de l'enquête publique dossier 1.01 soit:parcelles cadastrées page 10; je constate:d'un côté sont référencées des parcelles ZA 81,83,84,86,94 et95
ZA 21,23,24,25,26,27-78,79,52 et 54

de l'autre(dossier1.01)sont référencées les parcelles AV 81,83,84,86,95 toutes en totalité,ZA 21(P),25(P),(26),27(en totalité),52(P),54(P),78(P),79(P) P=partielle

Je constate donc que la nomination des parcelles diffère d'un document à l'autre:ZA se transformant en AV pour les premières parcelles et les précisions "partielle" ou "totalité" ne figurent pas sur le premier dépôt de demande d'urbanisme;mais aussi que les références ZA 94,23,24, sur ce premier dépôt n'existent plus sur sur le second document page 10.

Je ne sais si les codes ont une importance,j'aimerais comprendre pourquoi une parcelle disparaît d'un document à l'autre ...ceci n'est pas très clair pour pour le citoyen lambda que je suis et pour une enquête s'adressant au grand public;donc je me demande s'il n'y a pas quelque part là un problème de vice de forme?

Observation n°64

Déposée le 23 Janvier 2019 à 21:19
Sébastien Legrand
6 place Edmond Paillaud

Ce projet me semble une réelle opportunité pour notre secteur, un lieu de paix de sérénité pour pouvoir se recueillir.
Ver sur Mer était une tête de pont pour les britanniques au débarquement en plein secteur de Gold surplombant les plages et le port artificiel Winston Churchill d'Arromanches, il nous manquait un lieu comme celui ci pour pouvoir honorer ceux et celles qui se sont battues pour notre liberté, ce projet me semble très respectueux de l'environnement d'une part et d'autre part l'aménagement de cet espace de mémoire me semble très bien conçu !

Observation n°65

Déposée le 24 Janvier 2019 à 15:07

ONILLON SIMONE
6 IMPASSE DE LA PLAINE
14114 VER SUR MER

Beau projet ambitieux qui s'inscrit totalement dans le devoir de mémoire.
Bel Hommage pour ceux qui ont combattu pour notre LIBERTE et qui ont perdu leur vie pour nous.
Il semble évident que ce MEMORIAL soit édifié à VER SUR MER tête de pont britannique du débarquement et non ailleurs.
D'autant plus que les autres nations ont déjà leur musée et mémorial.
Bon atout pour la REGION, le DEPARTEMENT, l'Interco S.T.M, la COMMUNE et les communes limitrophes : retombées touristiques et économiques
Favorable pour les commerçants de VER SUR MER.
Peut apporter apporter du travail localement
Peut être bénéfique pour la valeur immobilière

Observation n°66

Déposée le 24 Janvier 2019 à 15:41

Anonyme

C'est un cheval de Troie. C'est le pot de Fer contre le pot de terre. Un terrain vendu à ce prix là c'est inadmissible. Le chômage pour les travailleurs saisonniers et précaires payés par nos impôts. Projet coûteux pour les habitants de Ver sur Mer.
Non à ce projet.

Observation n°67

Déposée le 24 Janvier 2019 à 16:30

Le devoir de gratitude est incontestable et il n'est contesté par personne.

C'est une obligation vis-à-vis des anciens.

A côté de cela, il y a une obligation vis-à-vis des générations à venir :

préserver l'environnement, conserver un maximum de terre arable ? et de cadre de vie calme et paisible (les facteurs de stress vont croissant partout !).

Devant cette concurrence des obligations d'ordre moral, les porteurs du projet doivent expliquer pourquoi l'ensemble britannique de Bayeux ? formé par le cimetière et le mémorial qui lui fait face ? serait inadapté ou insuffisant pour se souvenir des morts, se recueillir, leur dire merci en silence et en pensée.

Or, le cimetière britannique de Bayeux est cité (mais sans le moindre commentaire) juste quatre fois dans l'ensemble des 787 pages de rapport et notices de présentation, de rapport environnemental et de son résumé non technique; les expressions 'se recueillir' et 'recueillement' apparaissent également tout juste quatre fois.

En revanche, 'tourisme', 'touriste', 'touristique' sont à lire 217 fois..., 'économie' et 'économique' en tout 95 fois.

Il est donc justifié de poser la question de savoir pourquoi les porteurs du projet jugent nécessaire de recourir à des arguments d'ordre économique pour défendre une cause présentée comme projet d'ordre moral.

Observation n°68

Déposée le 24 Janvier 2019 à 16:34

Krause Maxi

La machine fait des transformations automatiques.

Prière de lire les points d'interrogation dans mon observation précédente comme tirets.

Observation n°69

Déposée le 24 Janvier 2019 à 18:35

maulny ludovic

A Ver sur mer,avec ce projet de mémorial qui favorisera un accroissement de la circulation touristique, de la pollution,les visionnaires Britanniques avec la complicité des décideurs locaux ont décidé d'appuyer sur l'accélérateur du changement climatique;et pourtant aujourd'hui 24/01,

Le secrétaire général de l'ONU Antonio Gutteres déclarait au forum économique de Davos: "Le changement climatique court plus vite que nous, nous sommes en train de perdre la course et ce pourrait être une tragédie pour la planète", "La volonté politique est absente", a-t-il déploré. "L'évolution est pire que prévu" et "il est donc absolument indispensable d'inverser la tendance", a-t-il insisté "la volonté politique est absente", alors que le changement climatique "est le problème le plus important auquel l'humanité est confrontée". "Nous continuons à subventionner les énergies fossiles, ce qui n'a aucun sens", a-t-il notamment épinglé...

Une goutte d'eau sans doute ce mémorial pour le changement climatique, mais toutes ces gouttes d'eau accumulées... les conséquences sur le littoral à Ver sur mer sont pourtant déjà bien visibles avec toujours plus d'encrochements pour lutter contre les submersions marines.

Alors je demande si le devoir de protection des générations futures n'est pas supérieur à la protection d'intérêts économiques incertains se cachant derrière un devoir de mémoire déjà bien honoré à Bayeux notamment.

Ce projet est inutile, coûteux pour l'environnement et pour le climat.

Je demande qu'on l'arrête pour ces raisons notamment.

Observation n°70

Déposée le 24 Janvier 2019 à 20:11

maulny ludovic

"peut être bénéfique pour la valeur immobilière" voilà une observation précédente digne d'intérêt pour situer la cupidité que je soupçonne autour de ce projet présenté en façade comme moral.

Observation n°71

Déposée le 25 Janvier 2019 à 20:13

Krause Maxi

Comment prendre au sérieux une étude d'impact environnemental qui situe Ver sur mer sur la côte de Nacre (p. 13)?

Comment prendre au sérieux une étude d'impact environnemental qui ne s'intéresse pas aux possibilités des énergies renouvelables et qui déconseille quasiment le recours à l'énergie solaire pour les bâtiments? (cf. p. 95 de l'étude). Et ceci aux temps des engagements pris également par la France pour la lutte contre le réchauffement climatique ? Et de la conférence de Katowice 2018 ?

Comment prendre au sérieux une étude d'impact environnemental qui constate que « Compte tenu du caractère touristique du secteur, ce dernier est desservi par plusieurs itinéraires pouvant être utilisés par les vélos. Il est ainsi possible de relier Bayeux à Caen en passant par Arromanches-les Bains, Vers-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer. » ? (p. 96 de la pièce 5.02 - PA15-1 – Résumé non technique de l'étude d'impact). Effectivement, tous les chemins mènent à Rome...

Observation n°72

Déposée le 26 Janvier 2019 à 11:24

Potigny Michel
40allée des Goélands
14114 Ver sur Mer

Pour sécuriser le carrefour entre la RD 514 et la RD 112, la réalisation d'un carrefour à feux et d'un plateau surélevé semble avoir été retenue. Riverain le plus proche avec l'entrée de ma propriété située à une dizaine de mètres de l'intersection, je me demande à quel endroit seront implantés les feux, espérant que je pourrai accéder aisément à ma demeure. Observateur de la vie de ce carrefour depuis plus de 20 ans, le plateau surélevé aurait été suffisant car la gestion des feux face à la différence de fréquentation de la RD 514(intense) et de la RD 112 (calme) me semble compliquée.

Il semblerait que l'on ait oublié la fréquentation régulière du Paisty-Vert par de très nombreux cars anglais (fouler la plage semble un impératif)qui empruntent la très étroite voie de la 50ème division d'infanterie, elle-même empruntée par de nombreux promeneurs locaux renvoyés sur les bas-côtés rarement entretenus. On peut dire que descendre à un plage peut être dangereux. Dans le climat social actuel et en tant que riverain très concerné, je regrette un manque d'information, de concertation. Des travaux d'assainissement bloquent notre rue, aucun avis n'a été envoyé pour nous prévenir. Je reste cependant très favorable à l'implantation du Mémorial.

Observation n°73

Déposée le 26 Janvier 2019 à 18:17
Legrand Emmanuel

14480 Creully sur seules

Je trouve honorable un tel projet. Il est important pour les générations futures de garder en mémoires que des Hommes et des Femmes se sont battus pour notre liberté.

Ce lieu de quiétude sera le sanctuaire d'un haut fait d'arme de nos compagnons de la Libération en 1944.

Ver sur Mer sera un haut lieu de paix, un symbole immuable inscrit est bâti dans la pierre en plein secteur de Gold Beach.

Observation n°74

Déposée le 26 Janvier 2019 à 21:55
Anonyme

Je souhaite intervenir en tant que citoyen qui s'est vu rejeter un permis de construire pour une simple erreur de cotation sur un plan. Lorsque je lis avec attention toutes les observations, le nombre d'erreurs, manque de cotation sur plan, erreurs dans les sections cadastrale etc....

Je demande que soit appliquée la 2ème devise de la République Française : « l'égalité »

Je demande que ce dossier soit rejeté et représenté à l'enquête publique exempt de toutes erreurs.

« Tous les citoyens naissent libres et égaux en droit »

Observation n°75

Déposée le 26 Janvier 2019 à 22:14

VIEL Eric

20 bis venelle au lièvre

14114 VER SUR MER

La commune n'est pas à l'origine du projet , mais c'est un Honneur de Pouvoir accueillir ce projet pour les Générations Futures en respect de tous ceux qui se sont battus pour la Paix et la Liberté .

Il est dommage que pour s'exprimer sur les registres des personnes choisies l' Anonymat , car nous ne pouvons pas savoir le nombre de personnes qui écrivent;sur ce registre 34 messages anonymes sur 74 déposés ; il y a au moins 2 personnes mais combien réellement ?

Ce matin je suis aller à la mairie , à ma demande on m'a expliqué que les maquettes avaient été reprises par le Mémorial Normandy Trust , pour une présentation en Angleterre ; mais des personnes qui voient des mirages ou des complots on pensées qu'on voulait leur cacher quoi ?

Des personnes qui sont opposées au projet du M.N.T. , qui est leur droit , se permettent par différentes manières de troubler le libre arbitre de chacun en diffusant des informations tronquées exemples les dimensions du mur mémorial par des perches posées sur le chemin des Roquettes mais pas à sa place soit à 60 m ce qui change la perspective . Pour l' environnement certes des terres dites agricoles vont disparaître , mais quelle est leur valeur nourricière à coté de cela le projet augmente la surface sans chimie . Une ferme est enclavée , mais à la retraite que deviendra cette ferme ! de pus aucun des accès ne lui est interdit . En 1944 à la place du Mémorial , il y avait une décharge qui a servie jusqu'en 1995 date du dernier dépôt , on m'a dit que c'était un trou de bombe comme c'est le cas à La Pointe du Hoc , je veux bien qu'une bombe fasse un cratère , mais de 50 m , je doute la semaine dernière une personne m'a dit que c'était un placement financier .

ARRÊTONS DE DIRE N'IMPORTE QUOI

Observation n°76

Déposée le 26 Janvier 2019 à 22:37

CORNEAU SARAH

Un grand merci au maire de Ver sur Mer qui nous rappelle par ce projet qu'il y a environ 90 ans les Anglais ont donné leur vie pour nous sauver!

Et nous, Français, aujourd'hui , nous hésiterions ou pire nous refuserions de leur donner un bout de terre pour construire un mémorial en reconnaissance de leurs sacrifices pour la France?

Honte à ceux qui ne voient que leur intérêt personnel , leur petit confort! Les Anglais, eux, n'ont pas réfléchi à ce qu'ils allaient perdre pour nous permettre d'être libres.

SOYONS RECONNAISSANTS!

C'est NOTRE DEVOIR de les accueillir sur Ver sur Mer! Ils ont débarqué à Ver sur Mer pas à Bayeux, pas à Courseulles. A Ver sur Mer!

SOYONS FIERS et REMERCIONS-LES de nous offrir ce mémorial!

Ils nous ont aimé , à notre tour maintenant.

REJOUISSONS-NOUS des OPPORTUNITES que ce projet apportera au village et aux communes aux alentours.

CESSONS D'AVOIR PEUR et OSONS ENVISAGER LE POSITIF!

Plus de monde, plus de bruit non plus de vie, plus de dynamisme, plus de richesses pour les commerçants, de l'argent pour la commune donc des améliorations à venir

Nous nous plaignons trop souvent d'être isolés , moribonds. Grâce à ce mémorial, nous attirerons de nouveaux touristes, nous nous ouvrirons sur le monde. C'est une très bonne chose pour nous et nos enfants. Il faut y voir une CHANCE!

Ayez conscience que plusieurs villages nous envient d'avoir été retenu pour ce mémorial. Et nous, nous serions prêts à rejeter le projet. Sommes-nous tombés sur la tête?

De plus, le maire nous a déjà prouvé par le passé que ses propositions étaient longuement réfléchies et ses décisions responsables et raisonnables. A aujourd'hui, tout ce qu'il a entrepris a toujours été bénéfique pour Ver sur Mer et ses habitants.

Alors, cessons de nous "tirer dessus", laissons de côté nos convictions politiques pour n'en faire jaillir qu'une seule: La FRATERNITE! Fédérons-nous tous ensemble autour de ce mémorial pour montrer à nos alliés d'hier qu'aujourd'hui nous n'avons pas oublié ce qu'ils ont fait pour nous.

NOUS LEUR DEVONS CE MEMORIAL. C'est NOTRE DEVOIR DE MEMOIRE.

Observation n°77

Déposée le 26 Janvier 2019 à 23:47

Anonyme

Attention à ne pas confondre "devoir de mémoire" avec "tourisme mémoriel" qui semble être le maître mot dans ce projet.

Le site vivrait en autarcie et les visiteurs n'y feraient qu'un passage express.

Il ne faut pas s'attendre à des retombées économiques pour les commerçants ni pour la commune, mais certainement à des nuisances, conséquence de la forte fréquentation estivale (un véhicule toutes les minutes pendant 8 heures par jour).

Nous avons été libérés par ces valeureux combattants. Conservons cette paix chèrement payée en refusant ces futurs envahissements.

J'habite ici pour la tranquillité et la qualité de vie. Je veux pouvoir continuer à profiter du spectacle des coteaux dans ce superbe espace naturel, à me promener en toute sécurité via la rue des roquettes à pied ou par tout autre moyen de locomotion et profiter du bon air.

Je veux que soit respecté ce site écologique classé, remarquable par sa biodiversité, et sûrement archéologique.

Je veux continuer à voir les matchs sur le terrain de sport, à stationner sur le parking proche de mon habitation et participer aux diverses fêtes qui s'y déroulent régulièrement (fête du village, vide greniers, feu d'artifice,). A ce sujet, merci à notre mairie de mieux entretenir ces structures afin que ces lieux soient plus agréables.

Observation n°78

Déposée le 27 Janvier 2019 à 14:17

Vassalo Da Benta Pierre

Le haut menil

61250 Semalle

Je soutiens le projet à 100%. Nous devons bien ça aux soldats britanniques qui sont souvent oubliés lorsque l'on parle de la libération.

Observation n°79

Déposée le 28 Janvier 2019 à 03:09

BERTRAND Patrice

La création d'un Mémorial Britannique à Ver sur Mer honorera tous les soldats britanniques tombés sur notre sol pour la libération de la France en 1944.

Je suis attristé, voir choqué, par les propos relayés par la presse, de certains habitants.
Un peu de dignité et beaucoup de reconnaissance, c'est la moindre des chose à respecter!

Tous ces soldats n'ont pas hésité à venir débarquer sur ce coin de Normandie et combattre la barbarie nazie. Ils étaient jeunes et au nom de leur sacrifice, ce mémorial honorera leur mémoire.

Oui, ce Mémorial DOIT exister!!!

Ce sont les mêmes personnes qui se sont opposées à la construction du Mémorial de Caen il y a plus de 30 ans...

Nous n'habitons pas n'importe où mais sur un lieu chargé d'histoire. Il ne faut pas oublier mais dire "plus jamais ça.

La décence m'interdit d'évoquer les retombées économiques

Observation n°80

Déposée le 28 Janvier 2019 à 12:00

DELAMOTTE Rodolphe

79 grande rue

27940 PORT-MORT

Bonjour,

Il n'existe pas de mémorial britannique sur la cote Normande en mémoire de tous ces soldats qui ont donnés leur vie pour nous sauver.

C'est impensable, d'être aussi peu reconnaissant après autant de temps.

De plus le projet semble s'intégrer parfaitement dans l'environnement.

L'attractivité d'un tel lieu pour les générations futures dans le cadre du devoir de mémoire et de transmission de valeurs est garantie.

Il faut soutenir encore et encore ce projet.

Cordialement

Rodolphe DELAMOTTE

Président de l'Association

"The Lucky Bulldogs"

313th Fighter Squadron

ETO 1944-1945

Observation n°81

Déposée le 28 Janvier 2019 à 12:56

PETIBON Marcel

6 rue Mozart

14114 VER SUR MER

Pour sécuriser le carrefour entre la RD 514 et la RD 112, la mise en place de feux tricolores et d'un plateau surélevé semble avoir été retenue. La gestion des feux face à la différence de fréquentation de la RD 514(intense) et de la RD 112 (calme) va perturber la quiétude des habitants les plus proches. Considérant l'ampleur des travaux qui devront être réalisés rue Franklin Roosevelt et rue des Roquettes, il serait plus plausible de réaliser, à budget égal, l'accès par la rue du Pont Chaussée

Il semblerait que l'on ait oublié la fréquentation régulière du Paisty-Vert par de très nombreux cars anglais qui empruntent la très étroite voie de la 50ème division d'infanterie, elle-même empruntée par de nombreux promeneurs locaux renvoyés sur les bas-côtés rarement entretenus. Descendre à la plage représentera un parcours du combattant pour les piétons et les cyclistes..... Les bus qui descendront du Mémorial vers la mer n'ont aucun moyen de stationnement ni pour manoeuvrer. Il est déjà difficile de stationner pour les véhicules légers, qui paiera les aménagements futurs de ce site, la Commune peut-être ?

Je réagis comme beaucoup de personnes sur le manque d'informations de ce projet ou la divulgation de données erronées .

Je reste cependant très favorable pour l'implantation du Mémorial.

Observation n°82

Déposée le 29 Janvier 2019 à 12:46

LAGRANGE Sophie

17 avenue de la Provence

14114 VER-SUR-MER

Ayant été sensibilisée depuis mon enfance par l'importance du débarquement des alliés et notamment des soldats britanniques en Normandie pendant la dernière guerre mondiale, je ne peux qu'être favorable à ce projet de création d'un mémorial britannique sur la commune de VER-SUR-MER.

Le Centre Juno Beach de Courseulles rend hommage aux Canadiens qui ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale. Il me semble que, pour les habitants de Ver-sur-Mer, permettre la réalisation d'un lieu de mémoire qui rende hommage aux 22000 soldats britanniques ayant péri pour sauver notre pays, est un acte important dont les générations à venir pourront être fières.

Madame Sophie Lagrange

Observation n°83

Déposée le 29 Janvier 2019 à 15:24

maulny ludovic

14114

Etude d'impact environnemental du projet de mémorial, je lis:

p:143 avifaune en période de nidification, le diagnostic écologique réalisé par Alto ingénierie a mis en évidence la présence de 15 espèces d'oiseaux -dont 11 protégées au niveau national

-dont 9 sont considérées comme potentiellement nicheuses sur site

-dont 3 recensées sont considérées comme patrimoniales: martinet noir, goeland argenté, hirondelle de fenêtre

Alors je demande : espèce protégée est compatible avec tourisme de masse?

P:145 Habitats et flore: les analyses relatives aux prospections botanistes étant en cours seules sont présentées les cartes

PROVISOIRES présentant les habitats naturels de l'aire d'étude rapprochée, les espèces floristiques protégées et patrimoniales... les 3 cartes suivantes sont PROVISOIRES.

Je demande : les prospections botanistes sont toujours en cours? ou bien les résultats sont consultables quelque part?

Observation n°84

Déposée le 29 Janvier 2019 à 17:39

maulny l

14114

Encore l'étude d'impact environnemental du projet de Mémorial; à propos de la faune,

on peut lire p:149 -insectes

" en attente des prospections complémentaires prévues de juin à août 2018

en l'absence d'informations sur la présence éventuelle d'espèces protégées, aucune conclusion ne peut être atteinte concernant la contrainte réglementaire associée à ce groupe"

p:151 - "du fait de la présence d'une espèce protégée, les amphibiens constituent une contrainte réglementaire potentielle"

p:154 - " du fait de la présence d'une espèce protégée, les reptiles constituent une contrainte réglementaire potentielle"

idem p 162 pour les oiseaux -du fait de la présence d'une espèce protégée, les oiseaux constituent une contrainte réglementaire potentielle

"le diagnostic provisoire est susceptible d'être complété à l'issue des prospections prévues en juin et août 2018"

je demande: les prospections complémentaires ont-elles été faites? le cas échéant, où peut-on en consulter les résultats puisque non disponibles dans cette enquête soumise au public; ce qui pour le moins justifierait un report de celle-ci pour une mise à jour à jour des documents

Si les prospections complémentaires ne sont pas disponibles, alors les contraintes réglementaires ne sont pas levées; de fait on peut considérer que le projet doit être ajourné car ne respectant pas la réglementation en vigueur.

Observation n°85

Déposée le 29 Janvier 2019 à 20:09

Marcia Gérard

Monsieur le Commissaire,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos remarques.

Bien que n'étant pas directement impactés par le projet du Mémorial Britannique, nous sommes solidaires avec le Collectif de Riverains qui refuse l'accès au site via les rues Franklin Roosevelt et Paul Poret à cause de toutes les nuisances qui en découleraient.

Bien évidemment je respecte la mémoire des soldats et des civils qui sont morts pour notre liberté. Je suis favorable à la construction de ce monument mais... à la condition que son accès soit fait par la rue du Pont-Chaussée.

Je n'ai pas apprécié l'opacité ni le traitement qui a été réservé aux Vérois (information minimaliste et parcellaire). Je reste très méfiant sur ce dossier et des interrogations subsistent.

Pourquoi avoir présenté le projet globalement alors qu'il ne s'agit que du monument et de son parking ? Pourquoi deux permis d'aménager alors que le projet est unique, il y a bien une continuité (la preuve dans le chemin piétonnier) ? Pourquoi s'obstiner à détruire nos installations communales actuelles, sans vrai permis de démolition de surcroît ? Pourquoi demander une modification de PLU alors que celui-ci a déjà été modifié en 2016 et que la zone est déjà constructible ?

Il y a des anomalies dans le dossier comme par exemple:

- Permis d'aménager PA0147391840002 qui concerne le parking ; l'adresse est 6 rue Paul Poret (page 3) mais l'accès du parking est justifiée rue des Roquettes (page 8).
- Maquette exposée avec la suppression de l'allée Berlioz (cela manquerait de blanc pour visualiser cette rue) ?

Pour ces raisons, je demande que la modification du PLU soit rejetée. Je suis d'accord sur le projet du Mémorial avec le déplacement du parking et de l'accès aux monuments par la rue du Pont-Chaussée. Je souhaite la conservation de nos installations (parking municipal, stade, vestiaire et atelier), charge à la Municipalité d'embellir ces lieux.

Monsieur, je vous remercie de votre attention et de votre conclusion que je souhaite favorable.

Observation n°86

Déposée le 30 Janvier 2019 à 15:50
JEANNE Francine

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe, au nom du Collectif des Riverains de Ver sur Mer.

1 document joint.

Observation n°87

Déposée le 30 Janvier 2019 à 22:15
Krause Maxi

Les observations dans la pièce jointe concernent une partie de l'étude d'impact environnemental, plus particulièrement l'étude AIR et SANTE.
Prière de consulter l'annexe de 8 pages et prière d'excuser d'éventuelles erreurs.

Observation n°88

Déposée le 31 Janvier 2019 à 10:33

Krause Maxi

précision quand à l'observation précédente (N° 87):

Mes remarques sont fondées sur la version 1 de l'étude Air et Santé, daté du 4 octobre 2018.

Observation n°89

Déposée le 31 Janvier 2019 à 15:25

Anonyme

Je me réfère au rapport de présentation mise ne compatibilité du PLU disponible sur le site.

Concernant le contexte local du projet et son environnement proche (2.2) , si quelques mémoriaux et musées sont cités, la liste est bien loin d'être exhaustive et cache la réalité d'un environnement proche déjà saturé en tels lieux de commémoration.

A l'heure où disparaissent les derniers survivants de la bataille de Normandie, faut-il encore ériger des monuments rendant hommage aux soldats de telle ou telle nationalité, ou ne vaut-il pas mieux leur rendre des hommages collectifs dans de grands lieux de mémoire, en s'appuyant sur l'existant ?

Le volet Paysager, dans le descriptif du projet (3.2.1.d) indique que le mémorial n'occupe que 3% de la partie ouest du site, avec 64.530 m2 de paysage régénéré naturellement et 26.826 m2 de surfaces gazonnées. Une grande partie de ces surfaces ne sont en fait pas nécessaires au projet et constituent une artificialisation inutile et donc à proscrire.

Dans le volet desserte viaire et stationnement (3.2.1.e) la capacité de parking semble peu cohérente avec les voies d'accès. Si la fréquentation du site génère le trafic de 150 à 200 véhicules par heure (durée probable de stationnement) l'accès à partir de la D514 dont en particulier la sortie et le retour sur cette voie vont devenir particulièrement dangereux compte tenu notamment de la pente existante.

Concernant l'intérêt général du projet 4.)

Le paragraphe 4.1.1 rappelle à juste titre que la mémoire collective est la mémoire d'une collectivité ou d'un peuple et qu'elle rassemble le vécu commun d'un groupe. Mais la dissémination des lieux de mémoire n'est pas de nature à donner un plus grand sens de l'histoire : il dilue au lieu de concentrer. Le projet de Mémorial à Ver est un projet néfaste en terme de mémoire commune, partagée entre les peuples.

La démarche consistant à faire reconnaître les plages du débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO est une démarche englobante, qui rassemble et n'oublie personne. La démarche envisagée à Ver est une démarche inutilement clivante, qui isole les soldats Britanniques et Français de leurs compagnons d'armes, alors que 75 ans après, cela n'a plus aucunement lieu d'être. C'est un projet "Clochemerle" indigne de ceux qui ont donné leur vie pour la liberté face au nazisme.

Selon le paragraphe 4.3.1.a le Calvados accueille déjà 27 sites à caractère militaire et lieux de mémoire, soit plus de la moitié du total en Normandie : Qu'a-t-on besoin d'un 28ème site ? La mémoire des soldats Britanniques et Français ne serai-t-elle pas mieux rappelée sur des sites dont la fréquentation est déjà assurée ?

Certes, les Britanniques représentent aujourd'hui environ 11% des visiteurs des sites mémoriels Normands, mais même si certains viendront à Ver pour y lire le nom d'un parent tombé au champ d'honneur, n'oublions pas que la plupart de ces hommes étaient très jeunes et sans descendance. Le mémorial de Ver ne présentant pas d'autre vrai motif de visite (ni musée, ni site vraiment exceptionnel), Omaha, le Mémorial de Caen et les site et musées d'Arromanches continueront à être les pôles d'attractivité. Croire qu'un tel mémorial, dans un site correct mais pas exceptionnel, avec juste un monument au bout d'une allée mémorielle en fera guère rêver.

Ainsi, passé un premier temps de curiosité, les chances de voir Ver inclus dans des circuits touristiques renommés ou être un appui mesurable à une politique touristique régionale est une illusion.

Au chapitre 4.4.b, faire relever le projet de Ver de la logique d'aménagement d'une vallée, reconnectant une plage du débarquement à l'arrière-pays ou à l'espace rétro-littoral, sous prétexte du fleuve côtier La Provence et afin « de permettre le franchissement des estuaires en créant des promenades continues entre la vallée et le littoral » n'a aucun sens.

Pour toutes ces raisons, le projet ne justifie nullement l'artificialisation d'espaces agricoles, le déclassement de zones protégées, le contournement de la loi littorale sous prétexte d'activités économiques exigeant la proximité de l'eau, la modification du patrimoine naturel et paysager de la commune.

Si nos amis Britanniques souhaitent honorer la mémoire de leurs soldats et des Français morts pour la libération de notre pays, bien d'autres moyens seraient possibles et plus utiles. Par exemple la restauration partielle ou totale de Port Winston, symbole autrement plus fort qu'une allée mémorielle et un monument.

Observation n°90

Déposée le 31 Janvier 2019 à 15:35
EIFLER Yves
18 rue de la Libération
14114 Ver sur Mer

Je suis de moins en moins convaincu de la pertinence de ce projet :

Le "devoir de mémoire" certes ne pas oublier le sacrifice de tous ceux qui ont participé et perdu la vie pour la libération de l'europe.

Mais il existe déjà en Normandie beaucoup de lieux de rappel de ces événements, alors déclasser un site paisible et beau, ajouter du vas-et-viens dans un village paisible sans qu'il soit certain que cela apporte du positif ?

Je vois plus de nuisances que de bénéfice pour le village : autocars, circulation, agression de la faune sauvage, perte de terrains agricoles, suppression du stade, création de commerces liés au tourisme et sans doute préjudiciables pour les commerces existants et en filigrane, des intérêts financiers qui ne profiteront pas vraiment aux Vérois.

Je ne cautionne donc pas ce projet !

Observation n°91

Déposée le 31 Janvier 2019 à 16:13
Anonyme

quel sens pour ce type de projet après 75 ans
Quelle retombée financière et pour qui ?
Quand est il des nuisances (pollution du bord de mer)
Les infrastructures de la commune ne sont pas a niveau
Qui va payer ?
Les risques routiers vont être multipliés par combien et les bouchons.
Y a t il une opération immobilière derrière et pour qui ?

Observation n°92

Déposée le 31 Janvier 2019 à 22:43
Krause Maxi

Introuvable (sauf erreur de ma part) dans le dossier :
Des plans concrets (dessin, matériau, dimensions, localisations) pour les bassins de rétention d'eau pluviale pour l'arrosage des espaces verts évoqués dans l'étude d'impact (p. 276/76).

Observation n°93

Déposée le 01 Février 2019 à 11:44
Anonyme

JE SUIS TRES FAVORABLE AU PROJET DU MEMORIAL QUI JE PENSE APPORTERA BEAUCOUP A LA COMMUNE DE
VER SUR MER SUR LE POINT TOURISTIQUE

Observation n°94

Déposée le 01 Février 2019 à 12:35
Bourdin P
commerçant à Ver sur Mer

Je suis tout à fait favorable à l'édification du Mémorial Anglais qui, à mon avis, devrait contribuer à l'augmentation de notre clientèle

Observation n°95

Déposée le 01 Février 2019 à 13:00
André Jacquie

C'est un réel bonheur de constater que c'est notre commune qui a été choisie, parmi les 3 proposées, pour mémoriser le débarquement de ces valeureux soldats qui sont venus nous délivrer du joug de nos envahisseurs.

75 ans après certes une paix relative est revenue sur notre pays et surtout nous avons renoué déjà depuis longtemps avec l'Allemagne et un jour peut être la haine cessera de sévir je l'espère.

Mais ceux qui sont morts pour nous ne doivent jamais être oubliés et ce grand jardin du souvenir avec un Mémorial de dimensions tout à fait honorables permettra aux générations futures de se souvenir sur les lieux mêmes où ils ont débarqué.

J'ai eu la chance de côtoyer les vétérans qui ont choisi nos terres et notre site pour ériger ce Mémorial et je n'oublierai jamais ce moment de communion avec eux lorsqu'ils ont découvert l'endroit c'était terriblement émouvant de les entendre raconter ce qu'ils avaient vécu au moment du débarquement.

J'ose espérer que tout le travail accompli depuis 2 ans ne sera pas remis en cause par quelques perturbateurs qui de toute façon, quoique l'on fasse et quoique l'on dise, trouve toujours une bonne raison pour démolir tous nos projets.

Je reste persuadée que c'est un moyen inespéré pour notre commune de pouvoir se développer en maintenant nos commerçants et nos entreprises en place.

D'ailleurs les retombées économiques rejailliront sur tout le territoire de notre communauté de communes et des alentours ainsi tout le monde en profitera ...n'est ce pas là la meilleure chose qui nous soit donnée en ces temps difficiles !!!

Observation n°96

Déposée le 01 Février 2019 à 13:59
François Jacques
6 rue Pierre de Coubertin
14000 CAEN

Me promenant souvent le long des plages du débarquement, je connais bien tous les musées et mémoriaux du coin et je ne suis pas convaincu par la nécessité d'ajouter un mémorial de plus à Ver-sur-Mer.

Observation n°97

Déposée le 01 Février 2019 à 14:31
Anonyme

En principe, on ne devrait pas encourager des jeunes à sécher leurs cours (à lire les articles de presse du premier février 2019, par exemple; nom le plus connu : Greta Thunberg, 15 ans).

Ceci pour la théorie.

Mais si c'est le dernier moyen pour faire comprendre l'urgence de la situation qui, de toute façon, ne se présente pas à des centaines de kilomètres de chez nous, mais devant la porte de chacune et de chacun, ne se présente pas dans dix ans ou vingt, ou peut-être seulement l'année prochaine, mais qui se présente aujourd'hui :

Alors on ne peut pas faire autrement que de les encourager.

Et de les remercier de se battre, eux, à la place de leurs aînés qui auraient dû le faire depuis longtemps et devraient au moins le faire maintenant et à l'avenir.

Et on ne peut pas faire autrement que dire haut et fort que la construction d'un mémorial gigantesque, de parkings... de bâtiments qui seront fermés en hiver..., que la transformation de terres agricoles en chemins, murs, colonnes, terrasses avec toutes les conséquences néfastes (chantier / imperméabilisation des sols / création de trafic inutile...élargissement de rues)...bassins de rétention, que détruire des structures communales existantes, à proximité, accessibles à pied, ...que s'attaquer à des sites classés que tout cela va à l'encontre de nos intérêts à tous, mais surtout : des jeunes.

Les générations futures ne sont pas un mythe, elles sont là !

Et la question de gratitude ou d'ingratitude envers les Anglais ne se pose même pas.

La question est : Osons-nous continuer à dire 'respect pour la nature', 'écologie', 'protection'... tout en continuant à faire exactement le contraire ?

Quel sera le degré de gratitude des jeunes vis-à-vis des anciens quand ces derniers auront tout bousillé?

Observation n°98

Déposée le 01 Février 2019 à 14:46

ONILLON PHILIPPE

06 impasse de la Plaine

14114 ver sur merUn éro

Un vérois a écrit "le Maire se prend pour un petit seigneur" ????

Pour ma part, en tant que Maire, je suis très attaché à NOS VALEURS RÉPUBLICAINES et personnellement convaincu de la nécessité du devoir de mémoire : mon père a été fait prisonnier durant 5 ans en Silésie, ma mère a vécu le débarquement à Ouistreham, ma belle-mère a subi l'exode et mon beau père s'est engagé en Angleterre.

Aussi, j'ai été dès le départ favorable au projet des Britanniques d'ériger un Mémorial et le lieu retenu m'a semblé pertinent Ver sur Mer étant la tête de Pont des Britannique au Débarquement.

Il est grand temps car il reste peu de vétérans vivants à ce jour !

Observation n°99

Déposée le 01 Février 2019 à 15:41

Anonyme

ldnblqdnbqkdnbkdnbqkdmnqdmknb

Observation n°100

Déposée le 01 Février 2019 à 16:54

GUINOT DELERY Pierre et Marie

3 rue du Moulin

14114 Ver-sur-Mer

Projet pertinent au regard de l'Histoire du village (tête de pont britannique en 1944).

Deux questions cependant:

- L'aménagement prévu au carrefour de la D514 (un simple feu tricolore) n'est-il pas quelque peu sous-dimensionné au regard du trafic envisagé? De plus, pour autant que nous sachions, ce type de feu hors agglomération est en général considéré comme dangereux par les spécialistes de la sécurité routière.
 - Quel impact précis sur l'emploi local (disons au niveau du canton), c'est-à-dire quelles embauches attendus en phase travaux et pour l'entretien et la gestion ensuite? Est-il par ailleurs prévu une clause d'insertion sociale dans les marchés à venir pour la réalisation de l'ouvrage?
-

Observation n°101

Déposée le 01 Février 2019 à 17:13

Anonyme

Je suis Anglais. Je connais très bien Ver-sur-Mer. Vous n'avez pas besoin d'un mémorial britannique pour vous souvenir. La commémoration ne doit pas être utilisée comme justification pour détruire le caractère unique et spécial, les aménités et les environs de Ver-sur-Mer. Avec le temps, ce projet transformera le village en une ville, et une province britannique outre-mer, bondée et commerçante. Je vais soumettre une lettre avec plus de détails d'objection plus tard.

Observation n°102

Déposée le 01 Février 2019 à 17:19

Tischbirek GayLee

I doubt that the brave young British soldiers who died at Ver would be proud to know that the memorial erected to their glory has poisoned the environment of the same small town that they gave their lives to liberate...and that many inhabitants of that same town would like to see a memorial built, not for appropriate reasons, but because they hope for an improvement in the town's finances.

Observation n°103

Déposée le 01 Février 2019 à 17:45

Anonyme

Ce projet peut s'avérer historiquement et économiquement parlant.
Même si certains sont réticents, il faut vivre avec son temps ! Ce projet peut faire évoluer le village dans le bon sens.

Observation n°104

Déposée le 01 Février 2019 à 18:12

dussès georges

14 avenue paul poret

14114 ver sur mer

ce projet n'est pas à l'échelle de notre petite commune , pourquoi vouloir concurrencer le site américain omaha beach ? par ailleurs il est à contre courant de toutes les " philosophies " actuelles : non respect d'un site classé , emprise sur terres agricoles , création de circulations automobiles (autocars etc..) en zone urbaine , à proximité d' une école ; destruction d' un terrain municipal de sports etc..quant à l'architecture elle semble elle aussi démesurée et détruira l'environnement de ce site classé . c' est donc un très mauvais projet qui détruira définitivement le caractère unique de notre village.je suis bien sûr CONTRE , à abandonner pour étudier d'autres solutions ; certains arguent de l'intérêt économique (commerces) pour la commune qui n'est pas certain , cet argument fait injure aux libérateurs qui ne sont pas venus pour cela.

Observation n°105

Déposée le 01 Février 2019 à 18:45

dussès georges

Mr le Maire : suite à votre message ; mon père aussi a été prisonnier (en allemagne) et je suis aussi républicain . ce n'est pas le sujet

!! tout le monde rend hommage aux soldats tombés . il reste que ce projet hors de proportion à rebours de tous les thèmes environnementaux et de sécurité actuels est mauvais .

Observation n°106

Déposée le 01 Février 2019 à 19:38

Anonyme

plusieurs intervenants mettent en avant l' intérêt pour la notoriété et le commerce (pas du tout certain) du village . était-ce le but du débarquement ?

Observation n°107

Déposée le 01 Février 2019 à 21:00

Marcia Martine

Je connais Ver depuis les années 60, j'y venais toutes les vacances.

Comme mes parents j'ai choisi de passer notre retraite dans cette maison qui appartenait à ma grand mère puis à ma mère, issues d'une famille véroise depuis le 19ème siècle. Je sais l'attachement qu'elles donnaient à leur "Ver" comme elles disaient.

Mes parents me laissaient circuler à bicyclette sans aucun danger dans notre village paisible.

Quand serait-il demain pour mes petits enfants avec cette intense circulation?

Dans ce projet de mémorial ce sont les accès qui sont néfastes et dangereux.

Laisser partir le terrain de football est un non sens pour les habitants et surtout pour les jeunes qui l'occupaient régulièrement.

Je ne suis pas contre, mais opposée au projet tel qu'il est proposé.

Observation n°108

Déposée le 01 Février 2019 à 21:24

Tischbirek GayLee

Etant de culture anglo-saxonne, j'ai consulté le site de Normandy National Trust (<http://www.normandymemorialtrust.org/location/>) pour me rendre compte comment le Trust présente le projet aux Britanniques. Voici en anglais – suivi par sa traduction en français – ce qu'ils disent :

“The memorial design will be imposing to those who visit it but unobtrusive within the Normandy coastal landscape and attuned to the sensitivities of the local environment. Vehicle parking and support buildings will be set back a short distance from the memorial itself.”

« La conception du mémorial sera imposante pour ceux qui le visitent, mais discrète dans le paysage côtier normand et à l'écoute des sensibilités de l'environnement local. Le stationnement des véhicules et les bâtiments de soutien seront situés à une courte distance du mémorial lui-même. »

Il me semble que le Trust omet volontairement de dire aux Britanniques et au Prince Charles qui est très sensible aux problèmes d'environnement l'impact négatif du projet sur cet environnement. Précisément : déclassement d'un site classé, circulation de cars en zone résidentielle avec présence d'une école ; et donc pollution, bruit, insécurité aggravée. De plus, destruction d'un terrain agricole et d'un terrain du sport municipal ; impact sur la flore et faune, vue sur l'océan bouchée par le monument « imposant ».

Je pense qu'il conviendrait avant toute décision de présenter aux responsables Britanniques (Trust, Gouvernement, Maison Royale) en toute objectivité sans esprit polémique tous les inconvénients liés à ce projet et aux nombreuses interrogations et oppositions qu'il suscite auprès de la population. Ce genre de projet, noble dans son principe, devrait en effet requérir une approbation unanime afin d'honorer les combattants. Ce n'est pas le cas. Le doute n'est pas permis car au cours du temps les habitants doivent s'approprier ce projet, le soutenir, plutôt que le rejeter lorsque les inconvénients qui y sont liés apparaîtront.

Observation n°109

Déposée le 01 Février 2019 à 21:43
Krause Maxi

Prière de voir mes observations concernant le volet économique du projet ci-joint.

1 document joint.

Observation n°110

Déposée le 01 Février 2019 à 21:45
Krause Maxi

La pièce ci-jointe complète l'observation précédente.

1 document joint.

Observation n°111

qui aimerait habiter sur le parcours des autocars (anglais et français) ? les promoteurs du projet ? ceux qui le soutiennent ?

Observation n°112

Déposée le 01 Février 2019 à 22:03
VIEL Chrisitan
245 Route Baron Gérard
14400 BARBEVILLE

Enfant de Ver-sur mer,
Conseiller municipal de la commune entre 1983 et 1989,
Trésorier et Président de l'Association América Gold Beach entre 1989 et 1997,
Maire adjoint de Barbeville depuis 2008
Amateur de l'histoire de mon pays, et de ses héros,

J'apporte mon soutien indéfectible au projet de réalisation du Mémorial britannique envisagé à Ver sur mer, par le NMT Normandy Memorial Trust.

Les motifs de mon soutien sont les suivants :

- ce mémorial va permettre aux jeunes générations de se souvenir que des soldats britanniques ont sacrifié leur vie pour libérer un autre pays que le leur,
- la situation de ce monument est intéressante en raison de son orientation face à la mère patrie de ces valeureux soldats,
- il est normal que les britanniques aient un lieu qui rappelle leur forte implication dans le débarquement et la libération de la France, au même titre que les américains qui ont de nombreux lieux de mémoire,
- ce projet va contribuer à l'essor et au rayonnement de la commune de Ver sur mer, et il va rappeler que la commune a été lourdement affectée par cette tête de pont du débarquement. Ce sera également l'occasion de mettre en valeur le musée, et ainsi couronner le travail minutieux et patient de feu le président de l'association.
- ce mémorial va permettre un aménagement paysager d'une partie de la commune, et ainsi offrir aux véroises et aux vérois, un lieu supplémentaire de déambulation, dans un cadre qui lie la campagne et la mer.
- ce projet est une opportunité pour la commune, parce que la plus grande partie du financement sera assuré par de nombreux intervenants : le NMT (pour la construction du mémorial et autres bâtiments, notamment les nouveaux ateliers), le département (pour l'aménagement du carrefour), l'intercom (pour la réfection des routes) ; le financement par la commune sera donc faible.

Il serait fort dommage que ce beau projet n'aboutisse pas à cause de positions individuelles et égoïstes, qui ne prennent pas en compte l'intérêt général. J'ai beaucoup de difficultés à comprendre les commentaires, surtout quand ils sont anonymes. Ils mettent en avant un argument tiré de son contexte, et surtout les argumentations sont des clichés sans lien avec le projet, et on constate une réelle méconnaissance du fonctionnement des services administratifs (commune – intercom – département – Etat).

J'adresse un grand merci au Normandy Memorial Trust d'avoir choisi la commune pour établir ce chaleureux lieu de mémoire.

Mes encouragements sont adressés à M. le Maire, et à son Conseil municipal pour la gestion de ce beau dossier structurant pour l'avenir de la commune, et compliqué à gérer compte tenu des nombreux intervenants.

L'Etat français, assisté de ses divers services, doit être remercié pour toute l'aide qu'il apporte à une petite commune résolument tournée vers son avenir, et qui ne tourne pas le dos à son histoire.

Observation n°113

Déposée le 01 Février 2019 à 22:22

Anonyme

Étant donné que le projet du Mémorial inclut un salon de thé, une cafétéria, et une boutique de souvenirs, je pense que les touristes arrivant en car (avec des minutes de visite comptées) n'auront pas le temps de dépenser le moindre centime dans nos commerces de proximité.

Et l'hiver ? ... Terrain de jeux et de football reconstitués ?

Observation n°114

Déposée le 01 Février 2019 à 22:30

Marcia Gérard

Monsieur le Commissaire,

Je complète mon observation n°85.

Des questions restent sans réponse :

- Fouilles archéologiques. Communément, le rapport est établi sous les trois mois. Où est-il ? À quoi a-t-il abouti ? Ce site gallo romain va-t-il être mis en valeur ? Il n'y a aucune trace de documents à son sujet dans le dossier mémorial.
- Par contre il est évoqué une demande de déclassement du site naturel. Je n'ai trouvé aucun courrier officiel ou compte-rendu s'y rapportant.
- Lors de l'atelier n°1 qui traitait entre autres de l'accès, j'avais demandé quelle serait la sécurité anti attentant (type voiture bélier par exemple)... Pas de réponse claire. Dans le dossier, je ne vois aucune mesure, aucun poteau, rien sur les plans. Pourtant les petits commerces du centre bourg et l'école ont été largement équipés.
- Le mémorial britannique serait un site recevant du public, ne doit-il pas être soumis aux règles des ERP avec les contraintes que cela implique et notamment lors des demandes d'aménager et de construire ?
- Quelle confusion entre permis d'aménager et permis de construire. Pourquoi le permis de construire n'est pas demandé dès maintenant puisque la construction des bâtiments est incluse dans la présentation. Même Monsieur le Maire évoque souvent le permis de construire, comme encore dans l'article de Ouest-France du 31 janvier dernier.
- Dans cette même presse est évoqué la création d'une voie douce entre le mémorial et la place Churchill. Mais où passera-t-elle ? Quelle sera sa sécurité routière pour la traversée piétonne de la RD514 ? Elle est liée au projet.

Je reste favorable au mémorial mais pas à son accès résidentiel, l'autre voie par la rue du pont-chaussée est grandement préférable.

Monsieur le Commissaire, je vous remercie de votre attention.

Observation n°115

Déposée le 01 Février 2019 à 23:36
Crawfourd Thomas

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe. Le texte est ci-dessous :

J'écris en tant que visiteur britannique régulier à Ver-sur-Mer depuis mon enfance.

Je souhaite exprimer mon opposition de la manière la plus ferme à la proposition du Normandy Memorial Trust («NMT») de détruire la campagne et les environs de Ver en y construisant un mémorial de guerre britannique envahissant et incongru, un centre éducatif et un parking sans compter les inévitables équipements qui vont de pair avec une attraction touristique.

Les terres agricoles où il est prévu de placer le mémorial occupent une position dominante surplombant la Manche dans ce que je décrirais comme une ceinture verte côtière unique et non développée entre Graye-sur-Mer et Arromanches, qui contraste nettement avec la côte bâtie s'étendant dans la direction opposée vers Ouistreham et au-delà.

Le terrain est niché dans des terres agricoles typiques du Calvados, qui disparaissent rapidement à proximité de Caen en raison de l'urbanisation continue, et se trouve le long d'un chemin menant au village.

Comme beaucoup d'autres habitants de Ver et des environs, j'ai marché maintes fois le long du chemin en m'arrêtant pour admirer la vue sur la mer par dessus le champ ou regardé ce paysage rural préservé depuis les marais et les plages situés en contrebas.

Le champ peut être un régal pour les yeux un jour d'été lorsqu'il y a du blé ou de l'orge parsemé de coquelicots ondulant dans la brise avec en arrière-plan les reflets de la Manche. Il regorge d'une faune sauvage tels que des papillons, des libellules ou des lièvres. Des conditions météorologiques défavorables peuvent donner un tableau différent mais tout aussi saisissant (voir l'exemple ci-joint des photographies que j'ai prises du terrain entre 2004 et 2015).

Le décor et l'ambiance évocatrice n'ont guère changés depuis 1944. On y imagine naturellement les soldats courageux qui débarquèrent à Gold Beach le jour J et aux horreurs qu'ils ont ensuite subies.

Mais ce genre de réflexion pacifique et solitaire se produit spontanément et sans l'aide d'un site commémoratif intrusif, et sans être interrompu par le bruit et l'activité du tourisme de masse.

Ainsi, il ne saurait y avoir de meilleur mémorial pour les soldats britanniques qui ont sacrifié leur vie lors du débarquement de Normandie que le maintien du champ dans l'état dans lequel il se trouve depuis 1944.

En effet, un champ de coquelicots, de bulbes de plantes vivaces ou d'autres fleurs sauvages pourrait y être laissé à la disposition de tous ceux qui souhaitent découvrir ce site et chacun pourrait s'y recueillir à sa manière.

En Normandie, il y a déjà bien assez de monuments commémoratifs du débarquement : des cimetières, des monuments, des musées, des vestiges de guerre, des panneaux d'information, des noms de rues et de lieux mémoriels. A ceux-ci s'ajoutent de la littérature et des documents historiques sur le sujet qui feront en sorte que les soldats britanniques ou d'autres nationalités, ne soient jamais oubliés.

Mais si un mémorial britannique doit être construit et situé près de Gold Beach, pourquoi ne pas plutôt le faire plus discrètement et plus modestement là où une infrastructure et un centre touristique plus appropriés existent déjà, comme à Arromanches ?

Pourquoi ne pas installer un mémorial dans une zone moins exposée aux vents violents et à la pluie qui touchent ce site une grande

partie de l'année ? Ce qui pourrait rendre la visite désagréable et difficile.

Alors qu'un si grand nombre de villes et villages normands ont été détruits pendant la guerre, perdant à jamais une architecture et un caractère précieux, pourquoi 75 ans plus tard au nom de la commémoration, profaner une partie de sa plus belle campagne côtière ?

Dans l'état actuel des choses, le mémorial proposé par le NMT est clinquant et grandiose (son ambition de concurrencer les mémoriaux américain et canadien est malvenue), et il dégradera de manière irréversible le caractère de Ver et de ses environs.

J'espère vraiment que la proposition du NMT sera abandonnée, repensée, ou bloquée.

1 document joint.

Observation n°116

Déposée le 02 Février 2019 à 08:40

dussès georges

nous devons effectivement une reconnaissance éternelle aux libérateurs . doit-elle se traduire par ce projet si important à rebours de tous les thèmes environnementaux actuels déjà évoqués (bruit , pollution,sécurité,protection des espaces classés , des espèces , etc..) . ce projet changera définitivement le caractère du village et affectera de la même manière la vie des habitants . la responsabilité des nuisances subies(de manière certes illégales en fonction de la localisation des habitations et du mode de vie etc...) incombera aux promoteurs et soutiens de ce projet .

Observation n°117

Déposée le 02 Février 2019 à 09:33

Krause Maxi

Résumé à la date du 2 février 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je reste opposée au projet, essentiellement pour des raisons écologiques (y compris de santé publique), mais aussi pour d'autres, que j'ai essayé de présenter dans mes différentes observations et dépositions.

Il en résulte ma conviction que le dossier d'enquête n'est pas défendable, pour les raisons suivantes :

Il y a trop de lacunes: manque le rapport eau, le rapport comptage trafic rue Paul Poret / Roosevelt, le rapport sur sols pollués ; des mesures exactes dans les plans ; parfois l'échelle...

Il y a trop d'incohérences et de contradictions....

Il y a trop d'omissions qu'on a du mal à considérer toutes comme erreur matérielle due au hasard : Omission totale dans les rapports de présentation du cimetière de Bayeux, de son mémorial et du musée de Bayeux ; omission d'une explication pourquoi le cimetière

de Bayeux ne serait pas un lieu digne et suffisant de commémoration ; omission de mesures exactes (justes celles qui font mal, mur et pergolas), omission des chiffres de tourisme de l'année 2015...

Il y a trop de points problématiques : calculs des émissions de gaz et particules fines fondés sur chiffres de trafic irréalistes ; sites choisis critiquables ; mesures d'acoustique par temps trop humide ...

Il y a un usage de l'illustration (simulations photo) critiquable (trop embellissant)... un retrait inexplicé des maquettes...

Le temps imparti à l'étude du dossier (temps de l'enquête publique) est trop court. Je pense avoir vu à peu près la moitié. Je crains que tous les élus des étapes précédentes n'aient été dans la même situation d'une procédure précipitée.

La fermeture non annoncée de la mairie le 12 janvier n'a pas fait avancer les choses.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre en considération non seulement le fait que je suis opposée, mais de peser argument par argument dans mes différentes dépositions.

Je vous en remercie d'avance et également pour les renseignements fournis lors de permanences.

Maxi Krause

Observation n°118

Déposée le 02 Février 2019 à 10:15

Rivière Gilbert

Projet Mémorial anglais de Ver sur Mer 2019 :

Une belle opportunité bien mal traitée et /ou maltraitée.

Ce courrier n'est certainement pas une opposition au projet (tout mon respect va à ces combattants britanniques ayant participé à notre libération) mais il s'est imposé suite à l'observation des incohérences dont il est fait preuve pour le traiter.

Il s'agit de propositions déjà évoquées mais qu'il faut toujours répéter.

- D'abord une remarque sur le foncier : la commune serait bien inspirée de garder une partie de son foncier afin de conserver la maîtrise pour d'éventuels projets futurs.

- Ensuite pour les accès envisagés, je fais appel à votre discernement . Pour la voie nord RD 514 (Arromanches-Courseulles) la desserte au niveau de la rue Pont Chaussée s'impose (conférer l'avis favorable de la D.G.A. Aménagement et environnement du département Juin 2018) au détriment du niveau RD 112 (rue F. Roosevelt) qui excusez-moi rassemble tous les inconvénients : nuisances de tous ordres, présence de poids lourds, environnement urbanisé, dangerosité avérée, enclavement d'une exploitation agricole

Bien sûr dans le projet, il faut garder une allée de "liaison" entre le site et le bourg, reliée si possible à une future piste cyclopiétonne communale (vélobib ?)

- Quant à l'impact sur le commerce local, le plan envisagé d'une création de zone commerciale m'amène à la question :

"Pour prendre un café, viennoiserie, sandwich"

a : les visiteurs vont aux commerces locaux ?

b : les vérois vont à la surface commerciale créée ?

Dans quel sens imaginez-vous le flux ? la configuration actuelle du projet sème le doute.

- Enfin quid du Brexit : je propose aux décideurs d'y réfléchir comme tout entreprise un peu sérieuse le fait actuellement.

Merci à nos amis anglais, merci à Monsieur le commissaire s'il peut accorder quelques instants de réflexion à ce bref résumé des thèmes abordés qui sont omniprésents dans nos échanges, qu'il m'accorde un espoir autre que celui de me tromper.

Observation n°119

Déposée le 02 Février 2019 à 10:23

Crawford Jane

16 Venelle au Lievre

14114 Ver-sur-Mer

Je vous presente mes objections a la nouvelle proposition de changements de reglementation en ce qui concerne la Construction d'un Jarden Memorial, y compris tous les autres batiments associes avec ce projet, au Stationnement de la Stade.

Ma famille et moi venons a la plage a Paisty Ver depuis 1976 et nous nous sommes achete notre maison a Ver il y a 35 ans parceque nous avons beaucoup aime le village entoure par les champs preserves, et, bien sur, La Plage d'Or.

Mon pere s'engage dans la Marine Anglaise et organisait des visites pour les personnages de marque en Normandie apres le debarquement des Allies en Normandie le 6 juin 1944.

Il s'est rencontre avec General de Gaulle au chantier naval de Portsmouth avant son depart pour son retour en France. Egalemeent mon pere accompagnait son Majeste le Roi anglais et Churchill lors de leur visite en Normandie.

Mes parents, lors de leurs visites chez nous a Ver ont toujours apprecie que la plage et les terres arables n'avaient pas change depuis 1944.

A quoi serait le meilleur Memorial a ceux qui ont pris partie dans les debarquements, que le champs qui se donnent sur la plage a Ver y restent en perpetuite? Le champ propose pour construire un mur et jardin pourrait avoir un sentier simple et paysan autour de son perimetre afin que les gens pourraient se promener en toute simplicité, et regarder la plage depuis la.

Les developpements proposes risquent de detruire totalement l'ambiance , pas seulement du champ, mais aussie le Quartier a l'ouest de Ver qui est largement residential. La circulation, y compris les cars, passera par les maisons domestiques afin d'arriver au parking. La centre d'acceuil et information des visiteurs propose, et le Café et magazine et plus que 300,000 visiteurs changera radicalement et sera tres desagreable pour le Verois qui vivent dans le coin. C'est bien possible que ceci serait nuisible a leurs droits de l'homme a mener leur vie paisiblement.

Egalemeent c'est incroyable que le Terrain Sportif de football deviendra un Parking. Ceci supprimant un facilite important pour les habitants, et surtout pour les eleves a l'ecole voisinant qui en profitent comme terrain de sports. Le parking present et les facilites du batiment Potin sont regulierement a l'usage des evenements du village.

Nous vous prions de refuser cet application qui risqué de defigurer notre village tres speciale 75 ans depuis de fin de la guerre, pour un projet qu'on pourrait estimer commercial.

Observation n°120

Déposée le 02 Février 2019 à 10:26
DESTRE AURORE

61000 ALENCON

D'origine Véroise, je suis POUR ce projet qui ne peut apporter que du bien pour le village.
Ce sera moins nocif que des immeubles ou des entreprises qui défigureraient plus le paysage.
Cet hommage aux Anglais venus délivrer notre pays est tout à fait louable.

Observation n°121

Déposée le 02 Février 2019 à 11:14
Tischbirek GayLee

Je pense opportun d'écrire que beaucoup de Vérois considèrent que le Mémorial est essentiellement un projet qui, peu importe l'avis de la population et le rapport de la commission d'enquête, sera accepté par les instances politiques.

A l'issue de la construction du Mémorial, quand les effets nuisibles du projet apparaîtront, des phénomènes de rejet pourraient survenir contre la circulation excessive des cars et autres véhicules.

Pour éviter de tels phénomènes de rejet, je demande aux « pouvoirs » de bien réfléchir avant d'avancer rapidement, et de bien prendre en considération les « doléances environnementales » des Vérois qui, pendant les décennies à venir, seront appelés à accueillir avec grâce et bienveillance les descendants des libérateurs qui, ironie de l'histoire, peuvent eux-mêmes être considérés par les Vérois comme des nouveaux envahisseurs.

Je demande aux « pouvoirs » de ne pas se sentir pressés par la date 6 juin 2019. Si c'est vraiment nécessaire d'avoir un Mémorial, trouvez un BON projet s'il vous plait.

Observation n°122

Déposée le 02 Février 2019 à 11:43
dussès georges

Dernière contribution : le projet suscite de nombreux avis négatifs. C'est dommage, l'unanimité devrait prévaloir pour un projet « noble » dans ses intentions. Il sera certainement adopté à priori compte tenu du contexte « politique » qui lui est attaché (les terrains sont déjà achetés...).

Il conviendrait d'en modifier un aspect majeur concernant la circulation qui pose un problème à travers un quartier résidentiel. Je

demande que soit étudié malgré les difficultés qu'il comporte, un plan de circulation avec accès par la rue des Roquettes élargie, la rue du Pont Chaussée élargie également à double sens débouchant sur la D514 aménagée de feux ; un tournebride serait créé au niveau du parking. Les autocars sont bien sur capables de franchir des chaussées à forte pente (routes de montagne...).

Ce plan de circulation qui nécessite des travaux de voirie importants, à financer par le Trust, serait de nature à améliorer très nettement l'acceptabilité de ce projet.

Observation n°123

Déposée le 02 Février 2019 à 11:55

MARTIN BRUN Lucile Yvan

Nous sommes contre le projet Normandy Memorial Trust à Ver sur Mer.

Nous avons été surpris de ne voir aucun panneau signalant l'enquête publique sur le terrain à proximité des futures installations. Nous avons appris l'existence de cette enquête par le biais de deux tracts (jaune et vert) reçus en provenance du Collectif des riverains.

Par ailleurs, nous sommes en désaccords avec les points suivants :

- la vente des installations communales sportives pour permettre au Normandy Memorial Trust de s'installer privant Ver sur Mer de tout équipement sportif.

- l'accès prévu pour accéder au Normandy Memorial Trust amènera des nuisances importantes en terme de sécurité des personnes. En effet, des dizaines de familles descendent les mercredis, les week-end, les vacances scolaires... à la mer par la rue appelée sur le plan du site de Ver sur mer "herbage des près" (dans le prolongement de l'avenue Franklin Roosevelt en direction du Paisty vert), accès qui aujourd'hui n'est pas sécurisé (absence de trottoirs), ne compte pas de piste cyclable... Des dizaines de bus par jour mettraient encore davantage en danger la sécurité et le confort des riverains.

Il est évident qu'un accès situé en amont sur la D514, c'est-à-dire entre Asnelles et ce carrefour, serait la solution la plus pertinente vis à vis des contraintes générées.

- Pour finir, nous ne comprenons pas pourquoi cette enquête publique réunit plusieurs enquêtes. Nous nous posons des questions sur sa légitimité et sa régularité de cette enquête.

Cordialement

Famille Brun Martin

Observation n°124

Déposée le 02 Février 2019 à 11:55

dussès georges

Suite à ma dernière contribution: ERREUR. L'accès par la rue des Roquettes est à abandonner. Cet accès doit se faire uniquement à double sens par la voie pentue qui débouche sur la départementale équipée de feux de signalisation. Le tournebride sur le parking reste valable pour repartir vers la départementale.

Observation n°125

Déposée le 02 Février 2019 à 11:55
DESCHAMPS DANIEL
1 RESIDENCE LA RIVIERE
14114 VER SUR MER

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je vous confirme mes écrits précédents concernant la possibilité de déplacer le projet de mémorial anglais.

Cette solution aurait l'avantage de conserver le stade municipal.

Les équipements existants seraient utilisés sans travaux supplémentaires.

Ce projet devrait se trouver au centre de notre Commune et permettrait de dynamiser la Place Winston Churchill.

Liste des observations déposées par courriel

Documents associés

Observation n°2



MAIRIE
DE VER-SUR-MER
14114

Tél. : 02 31 22 20 33

Fax : 02 31 21 18 34

e-mail : commune.versurmer@wanadoo.fr

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER**

COMMUNE DE VER SUR MER

Date 19/06/2018, affichage 11/07/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19- présents : 12 votants : 17

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe ONILLON, Maire

Etaient présents : Monsieur Philippe ONILLON, Maire, Madame Jacqueline ANDRÉ, Madame Marie-Christine DEHLINGER, Monsieur Jean CHANAL Adjoints,

Madame Magali DESLOGES, Madame Catherine DECOTIGNIE, Monsieur Jacques VILGRAIN, Monsieur David L HORSET, Madame Ginette NOTTA, Madame Caroline CAILL, Monsieur Jean-Noël DELAUNAY, Monsieur Yves EIFLER.

Absents : Monsieur Philippe BUSTON,
Monsieur Erik POINTILLART,
Madame Nathalie BULLAT
Monsieur Francis ANNE
Monsieur Daniel DESCHAMPS
Madame Cécile MACHUREY.
Madame Valérie TANQUEREL

Procurations : Monsieur Philippe BUSTON à Madame Jacqueline ANDRÉ
Monsieur Erik POINTILLART à Monsieur Jean-Jacques VIGRAIN
Madame Nathalie BULLAT à Madame Marie-Christine DEHLINGER
Monsieur Francis ANNE à Madame Catherine DECOTIGNIE
Madame Cécile MACHUREY à Monsieur Yves EIFLER

Secrétaire de séance : Madame Magali DESLOGES

2018.06.09

Commune de VER SUR MER
Projet de Mémorial Britannique
Bilan de la concertation

Par courrier en date du 14 février 2018, le Normandy Memorial Trust, qui envisage de construire, à l'Ouest du bourg entre la RD 514 et le Chemin des Roquettes, un mémorial destiné à rendre hommage aux soldats Britanniques morts en Juin 1944, a sollicité Monsieur Le Maire de Ver Sur Mer afin que soit organisée une concertation au titre de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 7 mars 2018, le Conseil Municipal a pris en compte cette intention.

Par arrêté en date du 20 mars 2018, Monsieur Le Maire a fixé ainsi les modalités de cette concertation :

« A. Information de la population sur la procédure de concertation

- a. Affichage en Mairie et les panneaux dédiés*
- b. Insertion sur le site de la Commune et dans la presse locale*

B. Information de la population sur l'avant-projet

- a. Mise à disposition en mairie au secrétariat et sur le site de la Commune du dossier de présentation de l'avant-projet comprenant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, un avant-projet architectural ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords*
- b. Organisation d'une réunion publique au début de la concertation*

C. Recueil des observations de la population sur l'avant-projet

- a. Mise à disposition d'un cahier en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie) et de l'adresse électronique dédiée suivante memorial.versurmer@gmail.com pour recevoir l'expression des habitants, associations et de toute personne concernée*
- b. Organisation de temps d'échanges avec les habitants, associations et toute personne concernée qui pourra prendre la forme d'ateliers thématiques par exemple ».*

Cet arrêté a précisé que la concertation durerait 3 mois, afin que le bilan puisse en être tiré avant le dépôt des permis.

Cette concertation a débuté par une réunion publique le 27 mars 2018, animée par les porteurs du projet et par Monsieur Le Sous-Préfet de Bayeux à laquelle ont assisté environ 180 personnes. Au cours de cette réunion, outre la présentation du projet, les modalités de concertation ont été précisées :

- Dépôt d'un dossier en Mairie et sur le site internet de la Commune avec registre et adresse mail dédiée (memorial.versurmer@gmail.com)
- Organisation de 4 ateliers thématiques (dont 3 destinés à la population (circulation, déplacements, voisinage - activités agricole, artisanale, commerciale, touristique – environnement mémoriel, naturel) et 1 destiné aux collectivités avec une restitution globale.
- Participation aux ateliers par inscription préalable avec tirage au sort si plus de 20 personnes inscrites. La possibilité d'inscription a été mentionnée plusieurs jours sur le panneau d'affichage. Les ateliers prévus ont eu lieu les 17 avril, 3 et 14 mai (2)
Toutes les personnes inscrites, en raison de leur nombre (de 15 à 25 selon les ateliers) ont pu être conviées aux 3 ateliers réservés aux habitants. Les collectivités voisines ainsi que diverses structures à caractère régional ont été, quant à elles, conviées à l'atelier dédié.
Ces ateliers ont fait, chacun, l'objet d'un compte rendu consultable en Mairie et sur le site internet ; ils ont donné lieu à une restitution globale à laquelle a été convié l'ensemble des inscrits qui a eu lieu le 7 juin 2018. Au cours de cette restitution, les acteurs du projet (Maître d'Ouvrage et Architecte) ont pu répondre aux principales interrogations issues des ateliers et rappelées ci-après :
 - Sécurité carrefour RD 514 / R. F. Roosevelt ?
 - Dispositions prises pour ralentir la vitesse sur la RD 514 ?
 - Création piste cyclable entre RD514 et entrée du site ?
 - Circulation des bus en venant du sud : qu'est ce qui sera mis en œuvre pour qu'ils ne passent pas dans Ver sur Mer ?
 - Préciser les conditions d'accès au site et les conditions de circulation sur la rue des Roquettes (comment faire pour que les visiteurs aillent bien sur le parking et non dans la Rue des Roquettes) puis sur le chemin des Roquettes
 - Quels commerces et services sur le site ?
 - D'une façon générale, quelles relations avec les commerces et services locaux et avec le musée de Ver sur Mer ?
 - Préciser la provenance des matériaux notamment carrière de Creully qui ne serait plus exploitées ?
 - Quels emplois locaux et qu'elles entreprises locales pour le chantier puis quels emplois ou entreprises locaux pendant l'exploitation du site ?
 - Précisions sur la surface définitive du site, sur la surface agricole occupée. Qui sera propriétaire ? Garantir que le site ne changera pas d'affectation si le projet ne se fait pas
 - Précisions à fournir sur le traitement de la pollution de la carrière et de sa remise en état
 - Précisions à fournir sur les arbres et arbustes qui seront plantés sur le site
 - Précisions à fournir sur l'éclairage du mémorial et de la zone de services
 - Création d'un point touristique ? Création d'un comité « local » ou de « pilotage ».

- Qu'est ce qui sera mis en œuvre pour la signalétique ? Comment procéder ? Quelle communication vers le village, vers les activités présentes (commerces, hébergement, services, etc....) Quelle prise en compte des sites voisins tel que Graye sur Mer ?

Par ailleurs, sur le registre d'observations présent en Mairie ainsi que sur l'adresse mail dédiée, diverses observations ont été reçues :

- Celles d'un collectif de riverains domicilié chez M. et Mme JEANNE
 - Un courrier à Monsieur Le Maire de février 2018
 - Une observation manuscrite d'avril 2018
 - Une observation imprimée signée de 40 riverains
 - Une réponse de Monsieur le Sous-Préfet
- Celle du bureau du club NGSV
- Celle de 7 particuliers

Les remarques ou éléments figurant sur le registre et sur l'adresse mail reprennent en grande partie les interrogations ou observations évoquées lors des ateliers avec un point complémentaire relatif aux conséquences de la suppression du stade.

Aucune observation ne remet en cause le projet de mémorial lui-même et plusieurs particuliers se félicitent même de sa réalisation.

Les critiques ou les inquiétudes relevées, quant aux conséquences du projet, ont été prises en compte par le Normandy Memorial Trust ou par les collectivités concernées : réduction de l'impact sur les surfaces agricoles, travaux d'aménagement sur le stade de Crépon en substitution de celui de Ver, aménagement de sécurité à l'initiative du Conseil Départemental au carrefour RD 514 / Avenue Franklin Roosevelt, aménagement de l'Avenue Franklin Roosevelt et de l'avenue Paul Poret, limitation stricte des activités de « commerce » sur le site, réflexion sur la circulation à venir des bus, valorisation des activités présentes sur la Commune (commerces services et offre touristique).

Cette liste, non limitative, traduit la volonté de prise en compte, dans le respect des contraintes réglementaires, des observations formulées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE : Le bilan de concertation – projet de Mémorial Britannique

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 04/07/2018



Documents associés

Observation n°4



MAIRIE
DE VER-SUR-MER
14114

Tél. : 02 31 22 20 33

Fax : 02 31 21 18 34

e-mail : commune.versurmer@wanadoo.fr

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER**

COMMUNE DE VER SUR MER

Date 19/06/2018, affichage 11/07/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19- présents : 12 votants : 17

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe ONILLON, Maire

Etaient présents : Monsieur Philippe ONILLON, Maire, Madame Jacqueline ANDRÉ, Madame Marie-Christine DEHLINGER, Monsieur Jean CHANAL Adjoints,

Madame Magali DESLOGES, Madame Catherine DECOTIGNIE, Monsieur Jacques VILGRAIN, Monsieur David L HORSET, Madame Ginette NOTTA, Madame Caroline CAILL, Monsieur Jean-Noël DELAUNAY, Monsieur Yves EIFLER.

Absents : Monsieur Philippe BUSTON,
Monsieur Erik POINTILLART,
Madame Nathalie BULLAT
Monsieur Francis ANNE
Monsieur Daniel DESCHAMPS
Madame Cécile MACHUREY.
Madame Valérie TANQUEREL

Procurations : Monsieur Philippe BUSTON à Madame Jacqueline ANDRÉ
Monsieur Erik POINTILLART à Monsieur Jean-Jacques VIGRAIN
Madame Nathalie BULLAT à Madame Marie-Christine DEHLINGER
Monsieur Francis ANNE à Madame Catherine DECOTIGNIE
Madame Cécile MACHUREY à Monsieur Yves EIFLER

Secrétaire de séance : Madame Magali DESLOGES

2018.06.09

Commune de VER SUR MER
Projet de Mémorial Britannique
Bilan de la concertation

Par courrier en date du 14 février 2018, le Normandy Memorial Trust, qui envisage de construire, à l'Ouest du bourg entre la RD 514 et le Chemin des Roquettes, un mémorial destiné à rendre hommage aux soldats Britanniques morts en Juin 1944, a sollicité Monsieur Le Maire de Ver Sur Mer afin que soit organisée une concertation au titre de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 7 mars 2018, le Conseil Municipal a pris en compte cette intention.

Par arrêté en date du 20 mars 2018, Monsieur Le Maire a fixé ainsi les modalités de cette concertation :

« A. Information de la population sur la procédure de concertation

- a. Affichage en Mairie et les panneaux dédiés*
- b. Insertion sur le site de la Commune et dans la presse locale*

B. Information de la population sur l'avant-projet

- a. Mise à disposition en mairie au secrétariat et sur le site de la Commune du dossier de présentation de l'avant-projet comprenant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, un avant-projet architectural ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords*
- b. Organisation d'une réunion publique au début de la concertation*

C. Recueil des observations de la population sur l'avant-projet

- a. Mise à disposition d'un cahier en mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie) et de l'adresse électronique dédiée suivante memorial.versurmer@gmail.com pour recevoir l'expression des habitants, associations et de toute personne concernée*
- b. Organisation de temps d'échanges avec les habitants, associations et toute personne concernée qui pourra prendre la forme d'ateliers thématiques par exemple ».*

Cet arrêté a précisé que la concertation durerait 3 mois, afin que le bilan puisse en être tiré avant le dépôt des permis.

Cette concertation a débuté par une réunion publique le 27 mars 2018, animée par les porteurs du projet et par Monsieur Le Sous-Préfet de Bayeux à laquelle ont assisté environ 180 personnes. Au cours de cette réunion, outre la présentation du projet, les modalités de concertation ont été précisées :

- Dépôt d'un dossier en Mairie et sur le site internet de la Commune avec registre et adresse mail dédiée (memorial.versurmer@gmail.com)
- Organisation de 4 ateliers thématiques (dont 3 destinés à la population (circulation, déplacements, voisinage - activités agricole, artisanale, commerciale, touristique – environnement mémoriel, naturel) et 1 destiné aux collectivités avec une restitution globale.
- Participation aux ateliers par inscription préalable avec tirage au sort si plus de 20 personnes inscrites. La possibilité d'inscription a été mentionnée plusieurs jours sur le panneau d'affichage. Les ateliers prévus ont eu lieu les 17 avril, 3 et 14 mai (2)
Toutes les personnes inscrites, en raison de leur nombre (de 15 à 25 selon les ateliers) ont pu être conviées aux 3 ateliers réservés aux habitants. Les collectivités voisines ainsi que diverses structures à caractère régional ont été, quant à elles, conviées à l'atelier dédié.
Ces ateliers ont fait, chacun, l'objet d'un compte rendu consultable en Mairie et sur le site internet ; ils ont donné lieu à une restitution globale à laquelle a été convié l'ensemble des inscrits qui a eu lieu le 7 juin 2018. Au cours de cette restitution, les acteurs du projet (Maître d'Ouvrage et Architecte) ont pu répondre aux principales interrogations issues des ateliers et rappelées ci-après :
 - Sécurité carrefour RD 514 / R. F. Roosevelt ?
 - Dispositions prises pour ralentir la vitesse sur la RD 514 ?
 - Création piste cyclable entre RD514 et entrée du site ?
 - Circulation des bus en venant du sud : qu'est ce qui sera mis en œuvre pour qu'ils ne passent pas dans Ver sur Mer ?
 - Préciser les conditions d'accès au site et les conditions de circulation sur la rue des Roquettes (comment faire pour que les visiteurs aillent bien sur le parking et non dans la Rue des Roquettes) puis sur le chemin des Roquettes
 - Quels commerces et services sur le site ?
 - D'une façon générale, quelles relations avec les commerces et services locaux et avec le musée de Ver sur Mer ?
 - Préciser la provenance des matériaux notamment carrière de Creully qui ne serait plus exploitées ?
 - Quels emplois locaux et qu'elles entreprises locales pour le chantier puis quels emplois ou entreprises locaux pendant l'exploitation du site ?
 - Précisions sur la surface définitive du site, sur la surface agricole occupée. Qui sera propriétaire ? Garantir que le site ne changera pas d'affectation si le projet ne se fait pas
 - Précisions à fournir sur le traitement de la pollution de la carrière et de sa remise en état
 - Précisions à fournir sur les arbres et arbustes qui seront plantés sur le site
 - Précisions à fournir sur l'éclairage du mémorial et de la zone de services
 - Création d'un point touristique ? Création d'un comité « local » ou de « pilotage ».

- Qu'est ce qui sera mis en œuvre pour la signalétique ? Comment procéder ? Quelle communication vers le village, vers les activités présentes (commerces, hébergement, services, etc....) Quelle prise en compte des sites voisins tel que Graye sur Mer ?

Par ailleurs, sur le registre d'observations présent en Mairie ainsi que sur l'adresse mail dédiée, diverses observations ont été reçues :

- Celles d'un collectif de riverains domicilié chez M. et Mme JEANNE
 - Un courrier à Monsieur Le Maire de février 2018
 - Une observation manuscrite d'avril 2018
 - Une observation imprimée signée de 40 riverains
 - Une réponse de Monsieur le Sous-Préfet
- Celle du bureau du club NGSV
- Celle de 7 particuliers

Les remarques ou éléments figurant sur le registre et sur l'adresse mail reprennent en grande partie les interrogations ou observations évoquées lors des ateliers avec un point complémentaire relatif aux conséquences de la suppression du stade.

Aucune observation ne remet en cause le projet de mémorial lui-même et plusieurs particuliers se félicitent même de sa réalisation.

Les critiques ou les inquiétudes relevées, quant aux conséquences du projet, ont été prises en compte par le Normandy Memorial Trust ou par les collectivités concernées : réduction de l'impact sur les surfaces agricoles, travaux d'aménagement sur le stade de Crépon en substitution de celui de Ver, aménagement de sécurité à l'initiative du Conseil Départemental au carrefour RD 514 / Avenue Franklin Roosevelt, aménagement de l'Avenue Franklin Roosevelt et de l'avenue Paul Poret, limitation stricte des activités de « commerce » sur le site, réflexion sur la circulation à venir des bus, valorisation des activités présentes sur la Commune (commerces services et offre touristique).

Cette liste, non limitative, traduit la volonté de prise en compte, dans le respect des contraintes réglementaires, des observations formulées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE : Le bilan de concertation – projet de Mémorial Britannique

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 04/07/2018



Documents associés

Observation n°86

**OBSERVATIONS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU MÉMORIAL
BRITANNIQUE ET SUR LA MODIFICATION DU P.L.U. DE VER SUR MER**

L'HISTORIQUE :

La décision du conseil municipal du 20 septembre 2017 nous a fait vivement réagir. Monsieur le Maire propose, d'une part la vente de la zone des Pindières, et d'autre de part celle du stade et de son parking (sous réserve expresse que N.M.T obtienne un permis de construire). Ces demandes sont validées sans débat et sans réunion publique. J'ai interpellé le Maire à l'issue de cette réunion et sa réponse fut celle-ci : "vous en savez bien trop j'aurais dû faire la réunion à huit clos". Au cours du rendez-vous du 25 septembre, Monsieur ONILLON m'a informé que ce dossier était secret.

J'ai adressé un courrier en recommandé:

- 1) à Monsieur le Maire de Ver sur mer
- 2) à Monsieur le Sous-Préfet, de Bayeux
- 3) au Service de l'Urbanisme de la DDTM à Caen
- 4) à la DREAL Normandie
- 5) au Conservatoire du Littoral

pour obtenir une **réunion publique, du fait que ce projet modifierait la physionomie de notre village.**

Seul Monsieur LACOSTE du conservatoire à répondu à ce courrier puisque la zone du marais qui lui incombe n'est pas concernée par ce projet.

Le temps s'écoule et une nouvelle délibération du conseil municipal en date du 30 novembre 2017 valide la vente des sections AV 81, 84 et 86 (stade et de son parking).

L'opposition intervient sur les coûts de ce projet et Monsieur le Maire sort de ses gonds et rétorque: "N.M.T. paie tout, même les sucettes!"

En janvier 2018 Monsieur FERRIER, Sous-Préfet de Bayeux déclare dans la presse locale (Ouest France du 4 janvier), sous le titre : "**VER-sur-MER se tourne vers le tourisme de mémoire**", la commune a été choisie par la Grande-Bretagne pour accueillir un mémorial. Le projet avance à mots couverts. Il est trop tôt pour communiquer "...

En février 2018, un filet de presse (Challenge) "**SAVILLS investit sur le D-Day**" nous fait intervenir dans les journaux locaux. Dans le même temps nous adressons un nouveau courrier aux autorités françaises. Après ces déclarations, l'arrêté du Maire du 20 mars 2018 prévoit une réunion publique pour le 27 Mars 2018, celle-ci étant présentée par le porteur du projet N.M.T.

Cette **réunion publique** dure 2 heures (19h-21h), présentation du projet et questions des vérois inclus ! Des réactions différentes émergent. Certains sont en opposition totale à ce projet, d'autres y sont favorables. Des questions jaillissent de toute part sur l'emprise importante des terres arables, sur l'avenir de l'exploitation agricole totalement enclavée, sur le développement du commerce local et surtout sur l'accès au monument. Au cours de cette réunion seuls quelques habitants ont pu s'exprimer. À 21 heures la séance est levée par Monsieur le Sous-Préfet et bon nombre de **citoyens** ont été **privés d'expression**.

L'arrêté du 20 mars décrit les modalités d'une simple concertation, trois ateliers sont programmés mais limités à 16 inscrits. Lors du tirage au sort qui devait désigner les "heureux gagnants", Monsieur le Maire décide de retenir tous les inscrits du fait du nombre peu élevé de candidats (période de vacances de printemps).

Trois ateliers sont programmés pour les habitants et un quatrième est réservé aux élus.

Le 1^{er} atelier concerne la **circulation**:

Question posée par le collectif : "quelle autorité refuse l'accès par la rue en limite du Projet (rue du ponts chaussée) ?" Réponse floue du porteur du projet N.M.T: "Ce sont les services de l'État". Cette réponse ne nous satisfait pas et nous demandons rendez-vous à Monsieur le Sous-Préfet. Il accepte de nous recevoir le 14 mai et nous lui déposons notre demande signée par une quarantaine de riverains (Les Loges, Rue Paul Poret et Rue F. Roosevelt). Sa réponse est transmise le 30 mai suivant, il invoque la proximité de la zone Natura 2000 qui empêcherait de faire des travaux pour un accès direct à ce monument. Nous lui rétorquons que la proposition de Monsieur le Maire (entrée par la rue F. Roosevelt) nécessite également des travaux et que l'on se trouve également en limite au Nord de la zone Natura 2000. Pour nous c'est une décision locale qui induit trop de nuisances pour les Vérois (perte du stade, enclavement de l'exploitation agricole à l'est du projet, circulation accrue dans une zone pavillonnaire et à proximité des écoles, bruit, pollution, dangerosité, etc.....).

Au cours de cet atelier la circulation des bus par l'entrée du bourg depuis Crépon inquiète, mais aucune solution n'est apportée.

Dans l'atelier n° 2 on évoque **l'impact** de ce projet sur **l'agriculture**, le **commerce**. Toujours beaucoup d'interrogations sans réponses concrètes.

Dans l'atelier n° 3 il est question de l'environnement **mémoriel**. En dehors de l'aspect touristique qu'invoquent certains loueurs, l'aspect d'un INTÉRÊT GÉNÉRAL n'apparaît pas vraiment.

Le bilan de cette concertation a été rapporté aux membres du Conseil Municipal qui l'ont validé en date du 27 juin.

Nous sommes intervenus par courrier adressé à Monsieur le Maire le 20 juillet 2018 pour lui signifier qu'il n'avait pas informé les membres du Conseil de toutes les doléances. À aucun moment il n'a évoqué la proposition du Collectif d'un accès direct de la D514 à la rue du Pont Chaussée. Cette lettre restée sans réponse nous a conduit à informer Monsieur le Préfet de cette situation (en date du 25 juillet). On précise également que le **résultat de cette concertation n'a pas été rapportée à l'ensemble de la population**.

Les informations de dépôt par N.M.T du permis de construire et d'aménager publiées dans la presse (Ouest-France du 20 juillet et La Manche Libre du 21 juillet) ainsi que la déclaration de l'Ambassadeur sur l'origine des fonds (**scandale Libor**) nous ont obligés à adresser une lettre ouverte au Représentant de l'État (restée sans réponse à ce jour).

Monsieur le Sous-Préfet n'a répondu au Collectif qu'en date du 10 août. Il indique que nous avons été associés à la concertation et que la réglementation nous permettra de **nous exprimer dans l'enquête publique** à suivre (C'est ce que l'on fait aujourd'hui).

A noter également que le Project Officer (Monsieur Marsac) de N.M.T a proposé de nous rencontrer à deux reprises; sachant qu'il n'a pas de pouvoir de décision puisque c'est la législation française qui est appliquée. Nous avons accepté le dialogue qui fut enrichissant mais notre Collectif est resté figé sur sa demande de circulation à l'extérieur du Village. Cela permet également de conserver le parking et le terrain de foot actuels. Même en cas d'absence de club sportif il peut être utilisé pour d'autres activités locales et doit rester la propriété de la commune.

Nous lui avons communiqué le courrier de l'A.R.D du Calvados qui exprime sa prépondérance pour l'accès direct depuis la D514 (copie ci-jointe) et lui avons conseillé de prévoir une demande de permis modificatif.

LE DOSSIER

1- Tout d'abord nous précisons que **l'arrêté du 20 mars 2018** n'a été publié dans la presse sous le titre "AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE " **que le 25 mai 2018** dans le journal "Notre Territoire " et dans Ouest-France à cette même date. **Vice de forme?**

2- Nous signalons également une délibération du Conseil Municipal en date 9 mai 2017 où Monsieur le Maire évoque les entretiens et les échanges relatifs à un projet de construction d'un Mémorial Britannique du D-Day qui serait inauguré pour le 75^{ème} anniversaire du débarquement et dont le site potentiel envisagé était à VER SUR MER.

Il propose de **vendre les parcelles ZA 23, 25, 26, 27 à N.M.T. avec l'engagement conditionnel et moral** de la commune, **sous réserve expresse** que :

- le Gouvernement Français autorise la construction
- la valorisation soit équitable
- les accès aux autres parcelles soient autorisés
- la hauteur de la construction soit un seul niveau

Comment interpréter cette clause "que le Gouvernement Français autorise la construction" lorsqu'on sait que la zone citée dans cette délibération a été proposée à la vente à N.M.T le 20 septembre 2017 ?

L'autorisation du Gouvernement ne doit-elle pas émaner du Préfet qui prendra sa décision seulement après l'enquête publique ?

Il faut signaler que le PLU de VER SUR MER a déjà été révisé en 2016 afin d'obtenir l'autorisation d'un permis d'aménager pour un parc résidentiel de loisirs dans la zone qui aujourd'hui devient propriété de N.M.T. **Le permis d'aménager a été délivré début 2017 et devenu tacite le 13 avril 2017 puis annulé le 20 décembre 2017.** Cette situation n'a jamais été évoquée.

A cette époque il aurait été bon de s'interroger sur la nécessité de réviser le P.L.U. puisque d'autres projets étaient sous le coude. Comment doit-on interpréter cette succession de modifications de nos zones à urbaniser ? Et que de dépenses importantes sur le budget communal pour un projet mort-né.

3- La masse de documents, la complexité de lecture des plans (légende en anglais), le peu de temps de présence du commissaire enquêteur nous imposent de porter réclamation auprès de Monsieur le Commissaire pour **prolonger cette enquête.**

- Il faut également noter que les plans ne sont pas tous côtés.
- **et j'ajoute que la mairie a été exceptionnellement fermée le samedi 12 janvier.**

4- Ce projet est en totale incohérence avec les prescriptions du PADD du SCOT du Bessin et également du PADD de VER sur MER.

À noter que, dans la délibération du 16 mars 2018, les élus du Conseil Communautaire votent pour la protection des espaces naturels sur le territoire (chapitre XII page 12).

L'article L.121-1 du code de l'urbanisme, conformément à l'article L.110-1 du code de l'environnement, définit la portée du développement durable pour les documents d'urbanisme, notamment les directives territoriales d'aménagement, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme ou les cartes communales. **Doivent être respectés** les principes suivants :

- **L'équilibre** entre le renouvellement urbain, le **développement urbain maîtrisé**, le développement de l'espace rural d'une part et la **préservation des espaces** affectés aux activités agricoles et forestières, la **protection des espaces naturels** et des paysages d'autre part tout en respectant les objectifs du développement durable.
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction sans discrimination des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'**intérêt général** ainsi que d'équipements publics, en tenant compte notamment de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que ceux des **moyens de transport** et de la gestion des eaux.

- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, **la préservation de la qualité** de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, **des sites et des paysages naturels** ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains **remarquables** et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des **pollutions** et des **nuisances** de toute nature.

TOUTES CES PRESCRIPTIONS NE SONT PAS APPLIQUÉES DANS CE DOSSIER

5- Les pièces du dossier.

En premier lieu merci à Monsieur le Commissaire d'avoir numéroté et classé les pièces pour permettre au simple citoyen d'y voir un peu plus clair dans cette masse de documents.

Le P.L.U. et le permis d'aménager :

- la désignation des sections ZA 81, 83, 84, 86, 94, 95 puis ZA21, 23, 24, 25, 26, 27- ZA 78, 79, 52 et 54 indiquées sous le numéro PA 02 sur les demandes de permis d'aménager déposées en mairie le 20 juillet ne correspondent pas à celles qui sont référencées dans le dossier où sont mentionnées les références suivantes AV 81, 83, 84, 86, 95 et ZA 21P, 25P, 26P, 27T, 52P, 54P, 78P, 79P. De plus on ne trouve pas le premier dépôt dans le dossier, seul le dépôt complémentaire du 22 octobre 2018 est annexé (sans doute pour masquer le hors délai) [pièces trouvées sous le n° 1-01 (courrier remis au commissaire enquêteur le 16 janvier 2019)].

- La réunion du 28 septembre : **déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du P.L.U. DE VER SUR MER** n'est qu'un point vue et en aucun cas un vote délibératoire.

On peut observer que Maître ROUHANT, avocat de la Commune, révoque tout simplement les décisions prises par le **SCOT du Bessin** sur le principe que vient de rappeler le **Conseil d'État**. Alors posons-nous cette question "Pourquoi vient-on de faire la révision du SCOT?"

- Dans le document N° 1.2.2. la date de dépôt à la M.R.A.E. n'est pas mentionnée.

- Le rapport de la M.R.A.E daté du 20 septembre 2018 portant sur la mise en compatibilité du P.L.U. de VER SUR MER référencé 2018-2763 **n'est ni favorable, ni défavorable. Par contre de nombreux points sont soumis à justification :**

On peut noter que des compléments d'informations ont été fournies par N.M.T aux dates du 8 octobre et du 6 novembre 2018 mais **qu'aucun nouvel avis de la M.R.A.E. n'est mentionné** dans ce dossier (vice de forme?)

- L'**Intérêt Général**. Pourquoi le terrain d'assiette n'est que de 12,2 hectares pour une emprise globale de 18,78 hectares ? Est-ce une faveur fiscale au Normandy Mémorial Trust ?

- Il n'est présentée aucune mesure de compensation pour éviter les **conséquences dommageables** sur l'environnement que cette mise en œuvre va engendrer. **AU CONTRAIRE**, le piétinement des visiteurs, la pollution des véhicules, le bruit, les installations bétonnées (même légères) vont détruire toute la faune et la flore dans ce secteur pourtant classé **remarquable**. Des espèces en voie de disparition y trouvaient refuge (exemple de l'alouette des champs recensée par un technicien de la fédération des chasseurs du calvados lors de la saison 2017-2018)

- La réponse à la question 3-2 de l'avis concernant l'eau potable ainsi que la **gestion** des eaux usées nous semble **insuffisamment justifiée**. La réponse évoque seulement la partie Ouest (zone de plantations) mais non la partie Est pourtant concernée par une prochaine urbanisation importante ! (plus de 3000m2).

- Le **cimetière Anglais de BAYEUX** situé à moins de 16 kms regroupe déjà de nombreuses sépultures de militaires britanniques mais n'est **jamais cité** dans ce dossier.

Le cimetière de **BAZENVILLE** (nommé cimetière Britannique sur les sites locaux) n'est évoqué à aucun moment pourtant ce lieu est **fort symbolique** puisqu'il y regroupe des hommes de toutes nationalités et il n'est situé qu'à 6 kms d'ici. Cet endroit est libre de toute construction, il ne semble **pas** avoir été **envisagé** par N.M.T. Pour quelles raisons ? Sans doute que la valeur exponentielle de la zone de Ver sur mer présente des potentialités à venir !!!

- Toutes les **études spécifiques** sont évaluées en fonction de la période actuelle. Comment peut-on déclarer un taux de pollution de l'air, un impact des nuisances sonores dans des années prochaines sans savoir quelles seront l'intensité de la **circulation**, l'énergie utilisée par ces véhicules voire l'**incidence** des variations climatiques **futures** ?

- L'étude sur les **retombées économiques** page 32 date de **2011** !!! En huit ans la situation économique à changé. Quelle **légèreté** !

- Le résultat des **fouilles archéologiques** réalisées en août dernier ne figure pas dans le dossier. Quid du **rapport** qui a été établi depuis?

- A aucun endroit il n'est fait allusion du **futur parc éolien** (75 éoliennes de 175 Mètres de hauteur) qui feront face au mémorial à 10 kms des côtes). Il semble que ce monument se situe environ à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le porteur de ce projet n'a fourni que des **vues au niveau zéro** au dessus de la mer ce qui **limite l'impact visuel**.

- En ce qui concerne **l'accès à ce monument**, aucune étude n'a été proposée par la **voie communale** située en limite OUEST du projet (**Rue du Pont-Chaussée**). Pourtant N.M.T l'a proposé dans une version antérieure. Il est devenu propriétaire de toute la zone entre cette voie et la parcelle ZA 79 au Nord du chemin des Roquettes et pourrait prévoir son parking dans la zone des pindières (qu'il peut ombrager pour éviter les réverbérations et ainsi conserver un aspect naturel). De plus, cette solution permet à notre commune de conserver ses propriétés (stade, ateliers et parking).

Pour nous ce **dossier** est très **incomplet**. On ressent une précipitation évidente et une **information volontairement et difficilement accessible** pour le simple citoyen.

Au résumé succinct de ce dossier on peut conclure que la lecture de notre législation permet à nos représentants d'agir dans l'orientation qu'ils ont choisi sans pour autant qu'elle soit collective. Le simple citoyen n'accepte pas forcément cela.

Notre Collectif n'est pas opposé systématiquement à ce projet mais il a fait des propositions qui n'ont pas été retenues par les autorités. Aujourd'hui par votre intermédiaire, Monsieur le Commissaire, nous souhaitons que Monsieur le Préfet tienne compte de toutes les observations que cette enquête a pu recueillir et que sa décision soit prise, en rapport à la majorité de l'ensemble de tous les arguments. Mais nous demandons aussi que :

MÊME SI SA DÉCISION VENAIT A ÊTRE FAVORABLE AU PROJET DE CE MÉMORIAL, NOUS DEMANDONS QUE L'ACCÈS SOIT MODIFIÉ AFIN QUE VER SUR MER CONSERVE SON TERRAIN DE SPORT, SES INSTALLATIONS ET SON PARKING COMMUNAL.

Recevez, Monsieur le Commissaire, nos salutations respectueuses.

Les membres du Collectif,

(Handwritten signatures and names in blue ink)
M. Marcia
G. Marcia
Thierry Hoffmann
F. JEANNE
G. Rivier
NE HOFFMANN
Hoff.
Fabrice HOFFMANN
S. Blantepe
J. Anthouart
A. Vanthournet
BIOOT
C. Bider

Documents associés

Observation n°87

Observations quant à l'Etude Air et Santé, pièce 5.07, PA14 en relation avec les pièces 5.11 (Note technique sur les transports (Av. Franklin Roosevelt et Av. Paul Poret, Alan Baxter, 20/12/2017) et 5.09, Etude de comptage du département

déposé par Maxi Krause le 30 janvier 2019 sur site dématérialisé

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Ce qui suit est relativement désordonné en ce qui concerne les sujets et leur importance respective. Mais le temps trop court de l'enquête ne permet pas de voir d'abord l'ensemble et de faire ensuite une présentation regroupant les différents points selon leur nature.

Aussi : Ce document n'est pas complet et ne concerne qu'une partie du dossier. D'autres dossiers d'observation suivront.

Je vous prie d'excuser d'éventuelles erreurs et redites, difficiles à éviter quand on regarde différents points sous différents angles.

Contenu : Remarques d'ordre général
 Méthode
 Détails

Remarques d'ordre général :

1. La version papier est partout extrêmement difficile à lire (caractères trop petits), et illisible sans loupe page 10, 14 et 15 (légendes des différents camemberts), la partie droite de la page 17 et la partie gauche de la page 18, les légendes de la Figure 9, la page 25 en haut à droite (tableaux 10 et 11), c'est –à-dire justement les tableaux qui intéressent les Vérois. Il s'agit visiblement de la réduction de deux pages DIN A 4 pour en mettre deux sur une page DIN A 4 du rapport. Mais les auteurs devraient savoir que cela donne un résultat partiellement illisible.
Remarque : Cela est en contradiction avec le plan national et le plan régional santé environnement (PNSE3 et PRSE3) cité page 18, notamment son dernier point : 'faciliter l'information des citoyens'.
2. Pourquoi ne trouve-t-on pas dans le dossier la version 1 de l'étude air et santé (du 4 oct. 2018) ?
3. Présenter des résultats en cubes (3 dimensions) et non en simples surfaces superposées (2 dimensions) complique considérablement leur lecture (cela concerne surtout les page 31 et 32) et n'a aucune raison d'être pour les mesures présentées.
Même remarque que sous point 1.
4. L'étude, qui porte 'santé' dans son intitulé, ne traite que les émissions de gaz et de particules fines. [Je sais qu'il y a une étude d'impact acoustique, mais je n'ai pas encore eu le temps de la consulter en détail.]
5. **L'étude ne traite pas du tout**
 - **L'atteinte à la santé publique par la suppression de l'unique stade municipal de Ver**
 - avec accès libre à tous ;
 - avec accès à pied pour les enfants de l'école et

- accès non motorisé pour les plus grands (vélo ou marche).
Mettre des enfants/jeunes dans une voiture/un car pour les emmener à Crépon les prive d'exercice physique (facteur de santé) et est une source de pollution atmosphérique et sonore supplémentaire pour les riverains de la D 112 qui mène vers Crépon (facteur de santé).

- La perte de qualité de vie des riverains immédiats par
 - des vues obstruées,
 - la perte de tranquillité sur le site
 - la gêne visuelle, acoustique et atmosphérique par l'installation prévue de feux de signalisations (superflue, cf. pièce 5.11)
 - la transformation d'un village tranquille en lieu touristiquesont autant de facteurs de stress non traités.
- La gêne causée aux riverains du stade de Crépon (bruit, lumières)
- avec des problèmes d'accès (circulation) et stationnement à Crépon.

6. L'étude oublie que ce n'est pas uniquement le tronçon entouré de pointillé rouge de la RD 514 qui sera impacté (cf. p.7), mais la RD 514 dans toute sa longueur traversant le bas de Ver, donc toute la rue d'Asnelles, une partie de la Voie du Débarquement, toute la rue du Général Ailleret et les carrefours des rue adjacentes avec les premiers mètres de ces rues.

Remarques : Les points énumérés ci-dessus sont tous en contradiction avec le plan national et le plan régional santé environnement (PNSE3 et PRSE3) cités page 18, notamment les objectifs suivants :

- Aménager un environnement et un cadre de vie favorable à la santé
- Améliorer la qualité de l'air extérieur et limiter son impact sur la santé.

7. La première partie de l'étude contient beaucoup d'informations générales sur le Calvados et Caen et on attend avec une certaine impatience les données concernant Ver sur mer (qui – à part les pages 5-7 et 12 – commencent réellement page 19/39).

8. Alors qu'on dispose de chiffres de comptage officiel pour la RD 514 (janvier 2017 et juillet 2018), il n'y a qu'un seul comptage pour l'avenue Roosevelt qui date d'avril 2018.

Juste pour la partie la plus sensible (Av. Franklin Roosevelt et Av. Paul Poret), il n'y a pas de comptage estival ce qui renforce encore l'impression négative que donne l'ensemble du dossier.

Méthode :

1. La période de prise de mesures choisie (24 mai au 5 juin 2018) n'est pas bien choisie :

- Vu que ce sont les mois de juin / juillet / août qui sont les plus chauds et
- vu que l'oxydation de NO en NO₂ se fait « d'autant plus rapidement que la température est élevée » (cf. p. 8 du document) et
- vu qu'elle est étroitement dépendante de la présence d'ozone (cf. p. 8 du document),

il aurait été préférable de prendre les mesures dans un de ces mois-là, qui sont également les mois à plus grande présence de touristes dans la région, mieux encore : de prendre des mesures début mai et en juillet/août par temps chaud et sec, d'autant plus qu'il s'agit de

« moyens de mesure peu encombrants et relativement simples à mettre en place » (p. 19 du document).

Les experts constatent eux-mêmes (p. 20, version numérique) que

« Les précipitations durant la période de mesure (rapportés sur 12 jours) sont par ailleurs beaucoup plus fortes (4,5 fois plus) que les normales saisonnières. Ceci reflète les nombreux épisodes pluvieux du printemps 2018 (cf. Tableau 7)».

Aussi, comme il est dit p. 20 pour l'état normal : « [...] met en évidence des vents en provenance de toutes les directions et d'intensité faible à modérée, avec toutefois une prépondération du quart sud-ouest. » Mais au moment de la prise des mesures, « la direction des vents viennent principalement du nord [sic] durant la campagne de mesures alors que globalement, les normales affichent un vent de quart sud-ouest. »

Le site 5 ne capte donc pas, en général, ce qui est émis plus au nord (sortie/entrée du mémorial). Là encore, des prises de mesure à deux périodes différentes auraient apporté plus d'informations fiables.

2. Nombre des capteurs Sigma-2

Je ne suis pas spécialiste, mais si je comprends bien, les capteurs Sigma-2 évoqués p. 20 mesurent la présence de particules fines. Pourquoi n'y avait-il que 2 sites à Ver (cf. carte page 22, représentés par des carrés mauves), à savoir à l'extrémité est du stade de foot, côté château, et au carrefour rue Amérique/rue Paul Poret, côté sud, donc à une distance d'environ 15 m de l'entrée/sortie du mémorial ? Pourquoi ne les a-t-on pas mesurées ailleurs ? Par exemple au carrefour rue du Moulin / Paul Poret, côté est ? Et sur la RD 514, venue du général Ailleret ? (cf. aussi point 4)

3. Emplacement des capteurs sigma-2

Si je vois bien page 37, site 5, le capteur Sigma est placé derrière le panneau inférieur de signalisation qui fait écran par rapport à la chaussée et par rapport à l'entrée du mémorial. Cela ne me paraît pas une condition idéale pour relever le taux de particules causé par le trafic sur la chaussée de la rue Paul Poret. Surtout par vent (jugé normal, cf. point 1) venant du quart sud-ouest.

4. Choix des sites problématique

Le choix des sites n'est pas convaincant :

4.1 Le choix du site N° 01 est surprenant, se trouvant à un endroit où actuellement et plus tard avec le mémorial on a un trafic extrêmement réduit et aucune habitation à proximité (intersection rue des Roquettes et rue de la Barre).

4.2 Plus surprenant encore le choix du site N° 4, rue de la Barre, situé au sud du mémorial derrière un bosquet qui fait écran vers le mémorial et où il n'y a pas la moindre habitation.

4.3 Le site N° 5 surprend également (cf. point 2).

4.4 Le choix du site N° 6 est peu convaincant (cf. point 3).

La lectrice non spécialiste a l'impression qu'on a soigneusement évité de mesurer aux endroits où cela risque d'avoir les résultats les plus négatifs, à savoir :

- Juste à l'entrée du mémorial et en face (p.ex. à hauteur de l'arrêt de bus)
- A l'intersection de la rue de la fosse Garenne et l'avenue Franklin Roosevelt

- A la RD 514 à 50 m à gauche et à droite de l'intersection avec l'avenue Franklin Roosevelt.
- Rue Franklin Roosevelt à 20 m au sud du carrefour avec la RD 514.

Pour un projet dont rien que la partie ouest est censée coûter dans les 15 à 20 millions d'euros, des économies sur le plan des études environnementales ne sont pas tolérables ! La lectrice se demande aussi pourquoi on a choisi un site 8 situé à Caen – puisqu'il s'agit de mesurer l'impact sur Ver et les variations concernant des rues véroises!

S'ajoute à cela que juste pour ce tronçon, on a renoncé à un comptage du trafic en juillet/août (cf. point 5).

5. Calcul du trafic non transparent :

Cette partie de l'étude est, selon les auteurs, fondée sur l'étude réalisée par Alan Baxter (pièce 5.11) : « Durant cette période de pointe les trafics pour le mémorial sont majorés de 324 à 520 véhicules par jour. » (page 25 de l'étude air et santé). Il n'est pas précisé

- à quel endroit du 'rapport sur le transports' ces chiffres font référence (page exacte)
- comment ils ont été calculés
- ni pourquoi il y en a deux.

Dans les tableaux 10 et 11, on cherche en vain une légende expliquant les abréviations et on ne sait pas où sont comptés les camping cars (sous 'utilitaires' ?). Dans le document 5.11, Note technique sur les transports, on peut lire sous le point 3.0 (non paginé) :

« Les données de trafic ne sont actuellement pas disponibles pour l'avenue Franklin Roosevelt / Avenue Paul Poret, mais compte tenu du contexte de cette route dans le réseau plus large, il est estimé qu'elle pourrait accueillir environ 5 000 véhicules par jour. De même, les données sur le trafic ne sont pas disponibles pour la D514, mais étant donné son rôle en tant que route côtière, on estime qu'elle pourrait accueillir environ 15 000 véhicules par jour. Le flux traversant la jonction est donc compris entre 17 000 et 20 000 véhicules par jour ou entre 1 200 et 2 000 véhicules par heure, en fonction de l'heure du jour. » Voilà ce qu'en dit M. Baxter.

Remarques : Il y avait un comptage en janvier 2017, et l'étude air et santé aurait pu y avoir recours. (Cf. pièce 5.09 et annexe)

Comparé à la réalité du comptage, ces chiffres paraissent fantaisistes (et nullement souhaitables !) ; ils sont proches d'une fréquence hebdomadaire, mais non journalière.¹

Mais : Ils permettent de faire apparaître l'ajout de trafic causé par le mémorial (estimé à 292 par jour) comme quantité négligeable : un rapport (fictif) de 15000 : 15292 se présente comme rapport nettement plus clément qu'un rapport (fictif pour le second chiffre [292]) de 1532 : 1824. Même remarque pour les chiffres pour la période de pointe : 15000 : 15341 a l'air beaucoup moins grave que le rapport 1532 : 1873 [car 341 de plus !].

En réalité, pour les fréquences quotidiennes en 'période courante' et 'période de pointe', le rapport pour la RD 514, selon le comptage officiel et tous véhicules confondus est de 1532 : 4443. Donc le trafic triple en période estivale, et ceci sans mémorial ! (Les deux chiffres sont les résultats de l'addition des véhicules dans le sens Arromanches vers

¹ Ils se rapprochent plutôt du trafic du pont de Tancarville : « Il est fréquenté en moyenne par 18 000 véhicules par jour, dont 25 % de poids lourds. La CCI prévoit que la fréquentation dépassera les 22 500 véhicules quotidiens en 2030 » (source : wikipédia, consulté le 30 janvier 2019 ; https://fr.wikipedia.org/wiki/Pont_de_Tancarville).

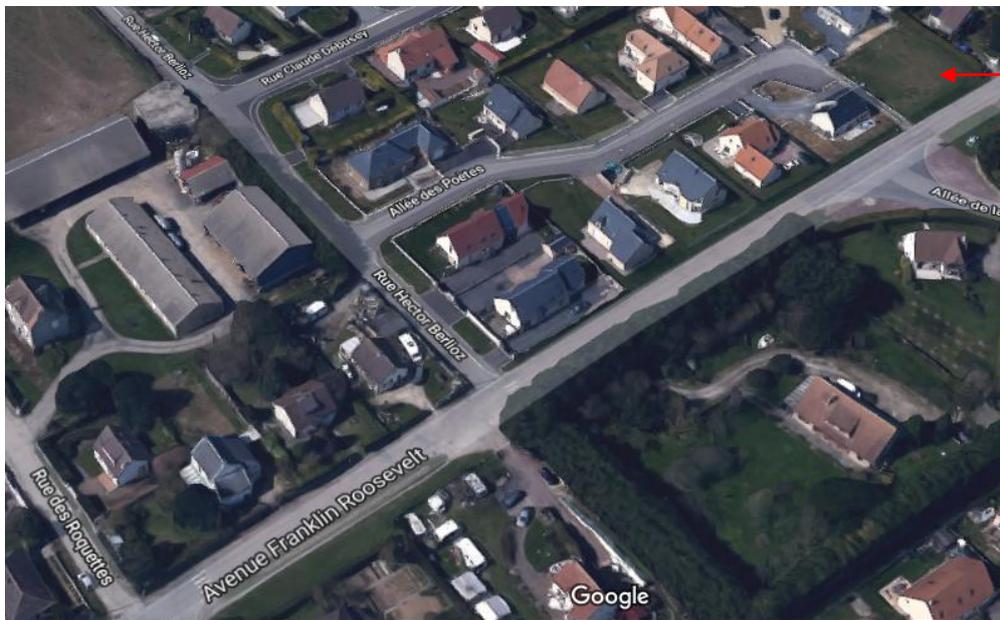
Courseulles [= sens 2] et Courseulles vers Arromanches [= sens 1] et ceci pour janvier 2017, premier chiffre, et juillet 2018, second chiffre).

On se demande aussi pourquoi l'étude air et santé n'a pas été actualisée en fonction des résultats du comptage du département (pièce 5.09 - ÉTUDE DE COMPTAGE DU DÉPARTEMENT datant du 25 juillet au 31 juillet 2018).

6. Assertions carrément fausses (méconnaissance du secteur)

« Au nord de la rue des Roquettes / rue du Moulin, ces propriétés n'offrent généralement pas une façade solide ni un accès direct à la rue. »

Ceci n'est partiellement vrai que pour le côté est. Le côté ouest a des façades 'solides' donnant directement sur la rue Franklin Roosevelt, avec seulement peu de recul dans la partie au nord de la rue Hector Berlioz, où le terrain vide est maintenant aussi occupé par une maison, cf. flèche rouge sur extrait de GOOGLE maps, ci-dessous :



source : <https://www.google.com/maps/place/Rue+Hector+Berlioz,+14114+Ver-sur-Mer/@49.337391,-0.525277,239a,35y,303.5h,45t/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x480a578960a99ebf:0x99bf718abbf0e9dd!8m2!3d49.3384423!4d-0.5284982>, consulté le 30 janv. 2019.

7. Aucune information sur des places de stationnement provisoires et la gêne acoustique et atmosphérique causée par leur utilisation (claquement de portes, gaz d'échappement, particule fines, manoeuvres nécessaires, moteurs en marche pendant l'attente qu'une place se libère etc.) :

« Le projet sera réalisé en plusieurs phases (avec chacune la durée approximative des travaux envisagée), entre parenthèse).

La première vise à réaliser l'unité du Mémorial et cela afin de permettre l'inauguration du site en même temps que la date commémorative du 6 juin 2019 (18 mois).

Une seconde phase permettra la réalisation des aménagements paysagers et des parkings (12 mois).

La troisième phase les toilettes et le bâtiment administratif (12 mois).

Et enfin, la quatrième phase achèvera le projet grâce à la réalisation de la boutique et du centre visiteur (24 mois).

« La durée totale des travaux est estimée à 5 ans et demi. » (pièce 5.01, Etude d'impact, page 78).

« La zone dédiée aux stationnements du projet (secteur des services) ne sera pas réalisée dans le même temps que le mémorial. **Aussi, la ville et le TRUST devront prévoir une/des zone(s) dédiée(s) au stationnement en lien avec le projet avant la date anniversaire du projet (juin 2019) afin que les stationnements ne gênent pas les circulations des riverains.** » (pièce 5.01, page 268)

Ce qui est dit page 339 de l'étude d'impact ne peut pas être considéré comme 'solution' (page 339 de la pièce 5.01) et le public, jusqu'à présent, ignore toute suggestion pour une solution de transition :

Identification d'une zone temporaire de stationnement (dans l'attente de la réalisation du parking)	Envisager la location d'un terrain.	Le TRUST se mettra en relation avec la ville.
---	-------------------------------------	---

(source : Etude d'impact, p.339)

Autrement dit :

Pendant au moins un an (= une saison) – mais on sait que les chantiers en général durent beaucoup plus longtemps que prévu ! – les visiteurs iraient se garer où au juste ?

Vu que le financement pour la partie EST n'est pas assuré – et c'est cette partie qui inclut les parkings ! – il est à craindre qu'on aura un chantier 'étendu dans le temps' de 7 à 10 ans (avec toutes les gênes que cela comporte surtout pour les riverains).

Dans le document 5.11 (Note technique sur les transports du 20 déc. 2017 et signé par A. Baxter), qui présente à la fin trois plans avec des filets marqués par traits obliques, on peut se demander si cela dessine éventuellement des places de parking provisoires ou des endroits où de gros véhicules peuvent se croiser. La légende anglaise ne permet pas de trancher. S'il s'agit de places de stationnement, leur nombre serait d'environ 80.

8. Il y a des erreurs de calcul récurrentes dans tout le dossier

(Pièce 5.01, Etude d'impact, p. 301/ dans le document 5.11 de M. Baxter, sans pagination, sous le point 2.0, « Nombre de visiteurs et génération de voyages » [sic]):

« On estime que le Mémorial attirera environ 250 000 visiteurs par an ou en moyenne 650 visiteurs par jour. »

250 000 divisé par 362 (jours) égal 690 visiteurs par jour et non pas 650.

9. Il y a des chiffres dont on ne sait pas par quel mode de calcul ils sont obtenus

(mêmes documents que cités ci-dessus point 8), **essentiellement aussi parce le nombre de passagers supposé par voiture n'est pas indiqué.**

« En moyenne par jour, cela correspond aux flux quotidiens de véhicules dans les deux sens suivants, principalement vers et depuis la D514 :

Voiture	210
Camper Van	30
Entraîneur	20
Total	260

En moyenne par jour, les débits horaires maximaux des véhicules dans les deux sens sont les suivants:

Voiture	32
Camping car	5
Coach	3
Total	40 »

Remarques :

- La formulation « véhicules dans les deux sens » est ambiguë : Est-ce 16 dans un sens et 16 dans l'autre ou est-ce 32 dans un sens et 32 dans l'autre, ce qui ferait un total de 64 passages.
- Selon, on aurait donc en tout soit 260, soit 520 passages par jour (en moyenne !) et 40 ou 80 passages par heure.

Même ambiguïté pour le passage suivant (même source) :

« D'après un examen des informations sur les visiteurs pour l'ensemble de la Normandie, il est estimé que pendant les périodes les plus achalandées, le nombre de visiteurs et donc de voyages pourrait être le double de la moyenne. Pendant une période de pointe, **le débit quotidien dans les deux sens serait donc de 520 véhicules** et le débit horaire maximal de véhicules de 80 véhicules. »

- Est-ce 520 dans le sens nord-sud et 520 dans le sens sud-nord et donc un total de 1040 voitures par jour ou est-ce 260 dans un sens et 260 dans l'autre?
- Et – renvoi au point 5 : en été, le trafic ne double pas, mais triple sur la RD 514 !

Conclusion concernant l'étude air et santé : Totalement insuffisante car

- absence de transparence de calculs,
 - erreurs de calculs,
 - ignorance de comptages officiels,
 - absence de comptages aux points les plus sensibles
- choix de sites de captage peu convaincant.

Annexe voir page suivante

Annexe : comptage officiel fin juillet 2018 (7 jours) RD 514 (en vert :calculé par moi-même, MK)

	Total 1 semaine	janvier 2017		juillet 2018	Total 1 semaine	Total VL+ PL
			RD 514 Courseulles vers Arromanches Sens 1		15.136 VL 509 PL	15.645
		750 VL	moyenne par jour	2162 VL		
		17 PL		72 PL		
			RD514 Arromanches vers Courseulles Sens 2		14.938 VL 547 PL	15.485
		752 VL	moyenne par jour	2134VL		
		13 PL		78 PL		
Total des 2 voies	10. 514	1502 VL		4296 VL (= environ 3 fois du total de janvier)	30. 072	
		30 PL		150 PL		
Total VL+ PL	10.724	1532		4443		31.101

		avril 2018		juillet 2018 ???		
			av.F. Roosevelt vers RD 514			
		407 VL	moyenne par jour			
		16 PL				
			av. F. Roosevelt vers Crépon			
		513 VL				
		17 PL				
Total les 2 voies		920 VL				
		33 PL				
Total VL + PL		953				

source : pièce 5.09

Documents associés

Observation n°109

Observations d'ordre financier / Enquête publique, Pprojet de Mémorial britannique à Ver-sur-mer ; déposé sur site dématérialisé le 1^{er} février 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur,

n'étant pas économiste, je fais confiance à ce que je crois être le bon sens – et appel aux principes de transparence et traçabilité de l'argumentation requis pour ce genre de dossier.

Veuillez excuser les erreurs éventuelles et le caractère incomplet de mes observations.

1. Financement du projet / risques

Normandy Memorial Trust (NMT) a été fondé le 2 juin 2016, juste 3 semaines avant le référendum sur le Brexit (23 juin), par trois personnes. Il s'agit, selon sa propre qualification (cf. les demandes de permis page 1) d'une 'société privé'. Entre le 31 juillet 2016 et juillet 2017, la société et a été élargie à 10 membres (actuellement 8, car 2 démissions).

Il y a donc actuellement 8 sociétaires (*trustees*),

(cf. <https://beta.companieshouse.gov.uk/company/10210480/officers>).

Le dernier rapport annuel pour la période jusqu'au 30 juin 2017 remonte aux 22 et 23 février 2018. Le prochain rapport annuel, pour la période jusqu'au 30 juin 2018, est prévu pour le 31 mars 2019 :

Accounts

Next accounts made up to **30 June 2018**

due by **31 March 2019**

Last accounts made up to **30 June 2017**

source : <https://beta.companieshouse.gov.uk/company/10210480>, consulté le 31-01-2019

A la fin du dernier rapport annuel, NMT avait un actif de presque 20 millions de livres ce qui doit assurer le financement du mémorial côté OUEST + parkings, sanitaires près du parking et local technique (côté est). Il n'est pas vérifiable si toute cette première partie est réellement couverte par cette somme, car il n'y a pas de plan de financement au dossier et j'ignore s'il en a été présenté un aux instances françaises.

Selon le site du NMT, la société cherche toujours des dons pour pouvoir financer l'ensemble du projet :

<http://www.normandymemorialtrust.org/donate/>

consulté le 24 janvier 2019

DONATE

The Normandy Memorial Trust has launched a fundraising campaign to assist with **completing the British Normandy Memorial project.**

In March 2017 UK Government confirmed £20m LIBOR funding to pay for the main memorial components.

But further funding is required to bring the memorial to the standard which the Trust believes is appropriate to the commemoration of one of the most momentous events in recent European history.

A ma connaissance, NMT ne s'est pas prononcé jusqu'à présent sur le volume des sommes (dons) déjà réunies pour la partie EST.

Jusqu'au 30 mars 2019, on ignore donc tout de la situation actuelle du NMT.

2. Travaux en phase : enjeu technique ou financier ?

Dans les demandes de permis d'aménagement, il est clairement dit (PA 014 739 18 4 0002, p. 3, et PA 014 739 18 4 0003, page 3) que les travaux sont réalisés par tranches, à savoir : en deux phases. La première serait celle de la partie ouest (« mémorial à proprement parler »), la seconde phase celle dite « pôle de services ». Etant distants d'environ 400 à 600 m l'un de l'autre, il n'est pas clair pourquoi il est prévu de faire ces travaux en deux tranches puisque les deux chantiers ne se gêneraient pas. Cela aurait pour résultat :

Un temps où le mémorial existe déjà, mais pas les parkings, selon prévision : 12 mois (pièce 5.01, Etude d'impact, page 78). Ce qui va encombrer les rues de véhicules garés un peu n'importe où. Si jamais les finances commençaient à manquer on se retrouve avec un mémorial sans aucune place de parking pour une durée indéterminée avec les conséquences évoquées dans mes observations quant à l'étude AIR et SANTE, point 7.

Mais on peut poser la question autrement : Ce découpage en tranches – serait-il éventuellement dû non pas à des réflexions d'ordre technique, mais d'ordre financier ?

Pourquoi on ne trouve nulle part dans le dossier (sauf erreur de ma part) une explication pour la nécessité de couper ces travaux en tranches ?

3. Financement de la partie EST du projet

Jusqu'à présent, son financement n'est pas assuré :

Extrait du PV du conseil de la communauté des communes Seulles, Terre et Mer (STM) du 3 décembre 2018 (point 31 de l'ordre du jour) :

Monsieur LEON souhaite connaître le nombre d'emploi qui pourront être créés.

Monsieur MARSAC ne sait pas encore le nombre exact. Il y aura des emplois de construction dans un premier temps puis des emplois pour entretenir le paysage et le mémorial et enfin il y aura des services qui emploieront des personnes.

Monsieur de MOURGUES précise que la deuxième phase liée aux services, et actuellement non financée, accueillera certainement un restaurant et que la communauté de communes a émis le souhait de bénéficier d'un espace pour intégrer un bureau de l'office de tourisme.

Monsieur DOLIGEZ indique qu'un centre d'interprétation, de réflexion est à l'étude et tous ces services créeront des emplois de fonctionnement, d'entretien...

La situation du « non financé » évoquée par M. de Mourgues (président de la STM), n'a pas été contredite par NMT lors de ce conseil.

NMT, dans sa demande de permis d'aménager et construire pour la partie EST (pièce 3.01), parle de 'pas encore planifié' pour « un kiosque d'information, un café, une boutique, un centre d'interprétation. » A la lecture, il faut certainement remplacer 'planifié' par 'financé' – c'est (selon rapports et bruits circulant dans la commune) ce que le *project manager* Sacha Marsac aurait dit pour expliquer pourquoi on trouve des plans tout à fait détaillés de ces bâtiments dans l'Etude d'impact (pièce 5.01, PA 14), mais pas de demande de permis .

Quoi qu'il en soit, ceci est sujet d'inquiétude car un non-financement est égal à 'chantier inachevé', et 'chantier inachevé', dans ce contexte précis veut dire : aucun emploi de créé (à l'exception des personnes chargées de l'entretien 'paysage', et éventuellement un gestionnaire (local technique et ensemble du projet)), ce que j'estime à 3 emplois maximum de nature pérenne. Egal aussi éventuellement à 'parkings inachevés' et donc stationnement sauvage un peu partout, égal aussi éventuellement à 'sanitaires inachevés' et donc 'soulagement sauvage' un peu partout.

4. Non thématization du financement de la partie EST et conséquences :

Ce qui est grave, c'est que cette incertitude de financement n'a jamais été clairement thématized (en tout cas pas aux séances du conseil municipal de Ver, ni au conseil STM du 3 décembre. Une remarque en une demi-phrase passe vite et souvent inaperçue...)

Il est à craindre que dans la présentation du projet aux autres communes et instances, ceci n'ait pas été thématized non plus, et encore moins de façon appuyée, claire et nette. Je n'en trouve trace nulle part ailleurs.

Par conséquent, beaucoup d'élus étaient/sont persuadés de l'importance du projet pour la création d'emplois. Emplois qui seront, pour la plupart, des emplois précaires, car saisonniers (donc de mars à octobre, dans le meilleur des cas ! (cf. mon dossier intitulé 'Tour d'information...', conclusion, p. 10).

Et, étant dans l'ignorance du fait que la partie n'a pas encore de financement, les élus des villages voisins et de STM on donné des avis favorables.

Or, tant que la partie EST du projet n'est pas réalisé, il n'y aura aucun emploi supplémentaire, ni pérenne, ni saisonnier!

Je demande donc aux instances qui ont encore à décider dans ce dossier, pour le cas d'un avis positif pour NMT,

- **d'exiger de NMT de présenter un plan de financement concret et des garanties par des tiers.**

5. En prévision du risque d'un non aboutissement de chantier

Je demande aux instances qui ont encore à décider dans ce dossier pour le cas d'un avis favorable,

- **d'imposer à NMT l'obligation de remise en l'état original des terrains (site classé et au sud du site classé) en cas de non aboutissement du projet**
- **et des garanties par un/des tier(s).**

6. 'Intérêt général' car 'promotion du tourisme en général et du tourisme de commémoration en particulier'

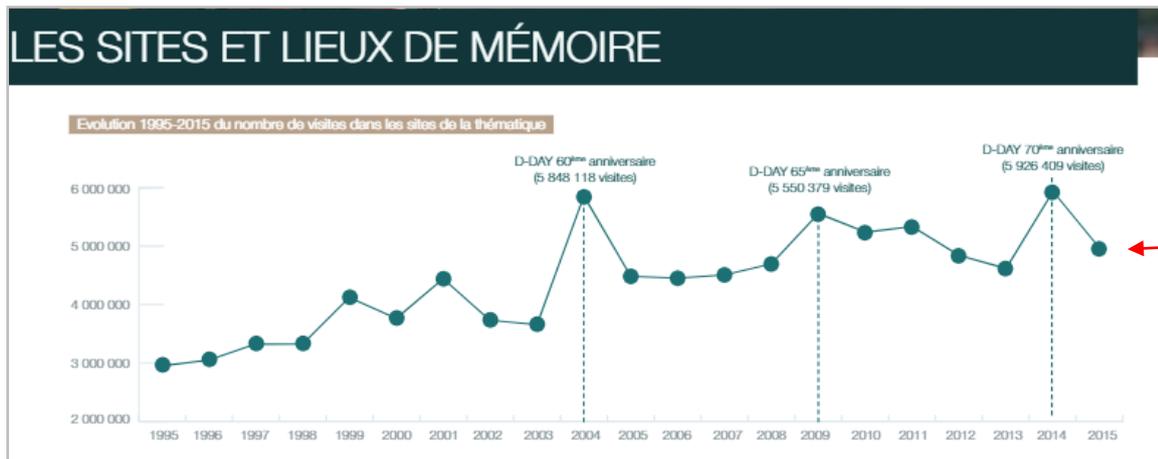
Les porteurs du projet (NMT) parlent de la page 24 à la page 35 du rapport de présentation (pièce 1.01, PLU) de l'intérêt qu'aurait le projet sur le plan économique, lié au tourisme.

Premièrement, il est surprenant de voir qu'une société privée britannique croit avoir besoin de recourir sur 11 pages à des arguments de nature économique pour faire passer un projet d'ordre *a priori* moral sur le territoire français.

Deuxième point : Pourquoi, pour appuyer son argumentation, a-t-elle recours à l'édition 2015 du rapport intitulé « Le tourisme de mémoire en Normandie » ? Ce rapport détaille les chiffres pour l'année 2014, 70^e anniversaire du débarquement, chiffres qui, sur le plan du profit économique, sont effectivement très positifs (à relativiser, cf. pièce jointe, 'Tour d'information, dernière pages). Il existe une « édition 2016 », donnant les chiffres pour 2015, et il aurait été convenable de les donner.

La juxtaposition 2014 – 2015 donne le tableau suivant :

CRT		édition 2015 27 sites / Calvados	édition 2016 26 sites / Calvados
année	2013	2014	2015
visites dans les sites à caractère militaire et lieux de Mémoire normands en 2014	<i>L'enquête publique – sauf surprise – sera close demain à midi. Il est 21 h 18, et je n'ai plus l'énergie de trouver les chiffres pour 2013... Mais il aurait été honnête de les donner, puisqu'on y fait référence ci-contre et page 23 du rapport de présentation, PLU.</i>	5 926 409 (+ 51 % par rapport à 2013)	4 956 268 (- 12,6 % par rapport à 2014)



Evolution de la fréquentation des sites selon édition 2016 (obtenu par screenshot agrandi)

Pour ce qui est de la fréquentation des sites à caractère militaire et lieux de mémoire (pièce 1.01, p. 23), il n'est pas précisé si les 527 908 visiteurs du *Visitor Center* du cimetière militaire américain (Omaha Beach) ont été inclus dans les 2 126 940 visites de cimetière (ce que l'on peut supposer) ou non. (La source CRT, p. 4, ne le précise pas non plus).

Les chiffres et courbes donnés page 28 du rapport de présentation (PLU) confirment ma conclusion tirée dans la déposition en papier, intitulée 'Tour d'information...'. Je joins la version corrigée et augmentée ici (ou, si nécessaire, dans l'observation suivante).

Enfin, à la page 33 du rapport de présentation, il est question des « retombées économiques sur le département du Calvados »... de l'année 2011 !

Et les calculs de la « Mise en perspective » partent des chiffres de 2011 avec une extrapolation que l'on ne peut qualifier que de fantaisiste, car justement, en Normandie, et surtout sur le littoral, on ne peut pas généraliser les résultats de l'été pour en faire des résultats espérés pour toute l'année (cf. pièce jointe 'Tour d'information...').

Je ne suis pas économiste – mais persuadée qu'on peut faire mieux !

7. La grande inconnue

La grande inconnue du volet économique : **Le Brexit. Dur. Pas dur ? Valeur de la livre ? Dons à attendre ?**

Remarque : Ce qui moralement est défendable (pour certains) en 2019, ne peut pas l'être moins en 2020.....

.....

Ceci est une contribution incomplète et elle aurait mérité d'être approfondie.

**Maxi Krause
1^{er} février 2019
21 h 18**

Documents associés

Observation n°110

Tour d'information : Colleville – St. Laurent – Vierville

le 18 janvier 2019, l'après-midi (j'ai toujours suivi la 514, avec des descentes sur le bord de mer)



Photo N° 4088, 16 h 23 (heure d'été, donc 15 h23) et en fait - car en retard sur ma montre -, 15 h 15



Photo 4090 bar/restaurant abandonné



Photo N° 4092



Photo N° 4095



Photo N° 4096



Photo N° 4094
site EOLIA, Balambra Clubs, village de vacances



Photo 4098



Photo N° 4106 (totalement vide en hiver)



Photo N° 4099



Photo N° 4001



Photo N° 4107



Photo N°4108, Le snack est fermé

Je parle avec un Monsieur qui tond la pelouse.

En hiver : rien. Première activité sportive autour du 2 février.

Il trouve que la vue sur la plage de débarquement (quel que soit l'endroit) a quelque chose de particulier et, dans cette mesure, peut comprendre les Anglais.

Mais peut parfaitement comprendre la position des Vérois qui s'opposent.

(« Ici, tout disparaît dans la nature ! »)

Tandis que le mémorial aurait la même hauteur que Carrefour Corseulles (7,1 mètres pour le mur central (longueur 31 m), et environ 6,5 m pour les pergolas sur 160 m est-ouest et 59 m de nord-sud avec en plus, environ 10 m long à 7,1 de hauteur pour les pans de mur central orientés vers le nord).



Photo N° 4109
volets clos



Photo N° 4013
Tout est fermé (volets). Les vitres sont celles du bar et d'une salle.



Photo N° 4115



Photo N° 4116



Photo N° 4117

etc. etc.

Je monte vers le cimetière américain.

Le cimetière lui-même n'a pas de cafétéria.

A St. Laurent plage, il y a tout juste deux restaurants (dont 1 avec petit hôtel).

Fermés de novembre à début mars.

Parking du cimetière américain (fermé le soir et la nuit) ; au moment de la prise des photos, c'était encore ouvert. ↓



Photo N° 4121



Photo N° 4122

Là, j'ai rencontré un jeune couple de Néerlandais qui venaient d'arriver.

Je leur parle. Elle est déjà venue il y a dix ans, pour lui, c'est la première fois.

Eux, ils trouvent qu'il y a déjà assez de lieux de commémoration sur la côte, et qu'il n'est pas nécessaire d'en avoir un de plus.



Photo N° 4123



Photo N° 4125, complètement ratée...
mais je la trouve très belle dans son imperfection!



Photo N° 4127



Photo N° 4128



Photo N° 4129



Photo N° 4130, 17 h (donc : 16 h 08)

En quittant le cimetière, on arrive au bout de la route à cela (juste avant le rond-point):



Photo N° 4131



Photo N° 4133



Photo N° 4135 ; gigantesque musée (je complète vers la droite avec l'ordinateur ; il faisait nuit à mon retour)... discutable sur le plan esthétique....(mais c'est une question de goût)... rouvre le premier mars 2019 (fermé pour 'agrandissement').



Photo N° 4136



Photo N° 4137 (c'est toujours la D 514, comme chez nous)



Photo N° 4138, vers la droite (flèche rouge) on descend sur la plage de St. Laurent. Sur la gauche, on voit un parking et une brasserie. **Fermée en hiver.** (voir ci-dessus et ci-dessous à gauche)



Photo N° 4139



Photo N° 4140,

puis on descend



Photo N° 4141



Photo N° 4142, ancienne poste

Elle a fermé je ne sais pas quand, mais quand je fréquentais cet endroit relativement souvent (de 2000 jusqu'en en 2006), elle était encore en fonction.



Photo N° 4143, fermé en hiver (« Magasin général »)



Photo N°4147



Photo N° 4144 **fermé du 21 nov. 2018 au 8 février 2019**



Photo N° 4146



Photo N° 4149



rue morte

Photo N° 4150



Photo N° 4154 D-Day House



Photo N° 4152 (c'est le dos du D-Day House)



Photo N° 4155 (en face du D-Day House)



Photo N° 4156

Juste à ce moment passaient des gens du coin.

Le monsieur me dit que **les hôtels et restaurants ici (y compris de Vierville) sont tous fermés du 1^{er} novembre (ou un plus tard pour le D-Day) jusqu'au début mars.**



Photo N° 4157 (à droite : la mer)

Boulevard de la plage.

Une seule personne qui marche du côté des maisons, une dame d'un certain âge.

« S'il vous plaît Madame, y a-t-il une boulangerie dans le coin ou un café ? »

Longue réflexion.

« Il n'y a rien ici. Peut-être en remontant sur la gauche, il ya une petite épicerie, peut-être que vous y trouverez du pain. C'est un problème ici. J'ai du mal à m'approvisionner. »



Photo N° 4158 (Hôtel, en remontant vers la D 514) fermé jusqu'en mars (selon monsieur du coin).



Photo N° 4161, vu du nord

juste en face :



Photo N° 4160, **fermé**



Photo N° 4163, **fermé** (en haut on devine le camping)



Photo N° 4164, Camping de Vierville vu du bas.



Photo N° 4165



Photo N° 4166, 17h 45 (=16 h 53)



Photo N° 4167



Photo N° 4168 ; le panneau est menteur :

Il n'y a qu'une épicerie « COCCI », qui a un dépôt de pain (des boulangers de Trévières), vend des journaux et apparemment aussi de la viande (...en détail ? Je n'ai pas vérifié.)

Avant mon retour, vers 18 h, je fais halte à cet endroit, prends un café (debout, elle a une minuscule machine), et bavarde un peu avec la patronne.

Ils sont là depuis cinq ans. Pas vraiment de clients d'autocars, mais individuels.

Ils sont le seul commerce ici. Le plus proche est à 8 km (Trévières).



Sandwicherie fermée.

Photo N° 4170, le cul-de-sac mène au camping (à droite : le petit musée de Vierville).



Photo N° 4180, Camping der Vierville



Photo N° 4181

J'y vais et rencontre un employé qui taille la haie. Il me dit que le camping est **fermé jusqu'en avril**.

Je continue direction Grandcamp ; à la sortie de Vierville, je veux faire demi-tour et le fais devant un jardin, où je rencontre une dame très sympa. On noue conversation.

Elle travaille comme guide (essentiellement pour des Américains). Employée.

Cela signifie : De mars à septembre. « Si en octobre il y a encore quelque chose, trois ou quatre tours à faire, c'est déjà bien. »

Sinon : rien de novembre à février inclus.

« En hiver, on vit sur les pourboires et pôle emploi.

C'est année, curieusement, les pourboires ont baissé de 20 à 30 %.»

Elle précise que le programme des voyages organisés (= cars) est tellement serré que les gens n'ont pas le temps de visiter les petits musées et encore moins d'aller dans des bars ou cafés (en dehors des repas organisés).

Je repars vers 18 h (en faisant justement une petite pause café chez COCCI).

Conclusion (personnelle) de mon tour (de trois villages avec en tout un peu moins de 700 habitants.) :

Tout ce site autour du cimetière américain est mort hors saison – et il n'offre pas des emplois stables, mais des emplois saisonniers, donc précaires. Sinon ils auraient grandi depuis longtemps, ces villages.

On risque d'y avoir la même chose pour Ver avec tout un quartier mort en hiver – celui entre l'actuel stade de foot et la rue des Roquettes.

Non calculable : Les effets du Brexit sur les voyageurs anglais... (la livre baisse)...

Difficile de croire à 350 000 Anglais de plus dans le Bessin dans ces conditions.

Donc : Un repas pris dans la cafétéria du mémorial vérois sera un repas *non pris* dans un restaurant à Arromanches ou St. Laurent, et un souvenir acheté à Ver sera un souvenir de moins acheté à Colleville etc.

Autrement dit : Le gâteau des sites et points de vente (cafés, restos, souvenirs...) serait un peu plus grand, mais la part de bénéfice pour chacun qui vit de ce gâteau sera plus petite.

Exception possible : De grosses boîtes de catering/traiteur, qui ont des revenus assurés sur toute l'année et peuvent fournir une cafétéria en plus en saison sans trop de problème. (cf. p. 53 de l'Etude d'impact : « distribution d'une restauration rapide et non cuisinée sur place », pièce 5.01, PA 14)

Et en dernier : Si le mémorial fait monter les prix immobiliers à Ver (M.Onillon, maire de Ver, dans *La Renaissance* du 18 janvier), cela sert ceux qui possèdent déjà – mais empêche de jeunes couples de venir s'installer à Ver, ce qui à moyen terme met en danger la survie de l'école (avec tout ce que cela entraîne !). Et si le mémorial les faisait baisser, ce serait un dommage matériel pour tout une rue, voire un lotissement. Ni l'un, ni l'autre n'est souhaitable.

Maxi Krause, 19 janvier 2019

(qui aime vivre à Ver, avec son centre ville intact et ses commerçants tous réunis au même endroit.

Et qui a peur que ce centre ne soit menacé, que le village perde son charme, son équilibre et la beauté de la nature autour.) **voir page suivante**

Cette conclusion est confirmé par l'INSEE dans son dossier Normandie N° 8, Novembre 2017, qui détaille les résultats pour l'année 2014 (70^e anniversaire du débarquement) :

Au sujet de l'année 2014 (70 anniversaire) :

« La consommation des touristes dans les restaurants et les cafés a fléchi (- 2,4 %). »
(page 6 du rapport de l'INSEE intitulé « L'économie du tourisme en Normandie » (Dossier Normandie N° 8, Novembre 2017))

L'INSEE précise, p. 4 :

« Les évolutions présentées dans cette étude sont des évolutions en volume (à prix constants car elles prennent en compte la correction de l'inflation nationale). Elles sont calculées sur la dépense touristique (donc hors résidences secondaires, car la méthode d'estimation de ce poste est peu stable en évolution) et hors « gîtes ruraux et autres locations saisonnières », « autres hébergements marchands », car les évolutions de ces deux postes sont affectées par des changements de méthodes ou de normes de classement de ces hébergements, survenus sur la période. »

« La fréquentation touristique a généré 38 000 emplois touristiques en Normandie en 2014, en moyenne annuelle, soit 3,1 % de l'emploi régional total, plaçant la région au 8^e rang national. L'hébergement, les cafés, les restaurants et le secteur du sport et des loisirs concentrent les deux tiers des emplois touristiques normands. Ces activités sont plus implantées sur le littoral.

À l'inverse, les activités touristiques liées au commerce, au patrimoine et à la culture sont plus présentes dans l'intérieur des terres.

Entre 2011 et 2014, l'emploi touristique a légèrement reculé en Normandie, à l'inverse de la progression métropolitaine. » (page 5)

Et, au sujet de l'emploi (page 5) :

« **Une saisonnalité estivale plus prononcée en Normandie qu'en France** »

Maxi Krause
2 février 2019

Documents associés

Observation n°115